

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET PREVENTION



PROGRAMME NATIONAL DE SANTE DE L'ADOLESCENT



LIVRET D'INFORMATIONS UTILES SUR LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES ADOLESCENTS ET JEUNES ET SUR LES TECHNIQUES DE L'ACCOMPAGNEMENT.

A L'USAGE DES ENSEIGNENANTS ACCOMPAGNATEURS DES PAIRS EDUCATEURS ELEVES

Version avril 2022

TABLE DES MATIERES.

ACRONYME:	S	2	
REMERCIEM	ENTS	3	
INTRODUCTION	ON	4	
1 ^{ère} Partie	INFORMATIONS UTILES SUR LA PAIRE EDUCATION ET LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE	5	
Chapitre 1	Education sexuelle par les pairs	6	
Chapitre 2	Comprendre l'adolescence et ses transformations	9	
2.1.	Anatomie et rôles des organes génitaux	10	
2.2.	Changements survenant pendant l'adolescence	1	
Chapitre 3	Comportements à risques des adolescents et jeunes en matière de santé de la reproduction	20	
3.1.	Consommation des substances psychoactives par les jeunes	2	
3.2.	Comportements sexuels à risque	24	
Chapitre 4	Problèmes de santé sexuelle et reproductive des		
4.1.	adolescents et jeunesGrossesses précoces et non désirées	28	
4.2.	Avortements provoqués	3	
4.3.	Infections sexuellement transmissibles	3	
4.4.	L'infection à VIH	3	
4.5.	Pratiques traditionnelles néfastes	3	
4.6.	Violences sexuelles et violences basées sur le genre	4	
Chapitre 5	Droits et besoins des adolescents et jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive	4	
2 ^{ème} partie	Accompagnement des pairs éducateurs élèves par les enseignants en matière de SSR	48	
2.1.	Généralités sur l'approche Enseignant Accompagnateur	48	
2.2.	Procédure à suivre	5	
2.3.	Identification des thématiques	5.	
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIE	5	

ACRONYMES.

: Disposition intra utérin

: Communication pour le changement de comportement

CDV : Conseil Dépistage Volontaire

: Centre de santé

EA : Enseignant Accompagnateur

EDS : Enquête démographique et sanitaire

ELSS : Etat de lieu du secteur santé

HGR : Hôpital général de référence

IEC : Information, Education, Communication

: Infections Sexuellement Transmissibles

MAMA : Méthode de l'Allaitement Maternel et de l'Aménorrhée

: Multiple Indicators Clusters Survey (Enquête par grappes à indicateurs multiples)

NTIC : Nouvelles technologies de l'information et de la communication

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation non gouvernementale

PF : Planification Familiale

PNSA : Programme National de Santé de l'Adolescent

PTME : Prévention de la transmission du VIH de la Mère à l'Enfant

: Personne Vivant avec le VIH

RDC : République Démocratique du Congo

RECO: Relais Communautaire

SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquise

SR : Santé de la Reproduction

SSRAJ : Santé Sexuelle et de la reproduction aux adolescents et jeunes

VAD : Visite à domicile

VBG: Violence basée sur le genre

VIH : Virus d'immunodéficience Humaine

VS : Violence sexuelle

Remerciements.

Le Programme National de Santé de l'adolescent (PNSA) tient à témoigner sa reconnaissance envers ceux qui ont contribué à l'élaboration ce document.

Nos remerciements s'adressent particulièrement au docteur Didier LUKEME A. MPH-HE et Spécialiste en SDSR (chef de division de la formation au PNSA) pour avoir conçu et rédigé le présent document.

L'élaboration de ce livret a bénéficié d'un soutien financier du Projet Accès aux Services de Santé dans la ville de Kinshasa (ASSK).

Nous sommes reconnaissants envers les experts du Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, particulièrement du Programme National de Santé de l'Adolescent (PNSA) pour leur disponibilité et apports techniques pour la réalisation de ce dernier

Introduction

Le livret d'informations utiles sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes (SSRAJ) est destiné principalement aux enseignants accompagnateurs dont la mission est d'assurer un appui technique et logistique des pairs éducateurs élèves dans la réalisation de leurs tâches critiques en matière de SSRAJ.

Il a pour objectif de mettre à la disposition des Enseignants Accompagnateurs des pairs éducateurs élèves, des informations essentielles sur la santé sexuelle et reproductive et les techniques d'accompagnement, indispensables afin d'apporter un appui technique et logistique aux pairs éducateurs élèves dans la réalisation de leurs tâches critiques.

Il comprend trois parties principales. La première partie définit les approches l'éducation par les pairs élèves et l'Enseignants Accompagnateurs, il s'agit de l'approche par les pairs éducateurs jeunes et le mentoring. La seconde partie décrit les informations utiles sur la santé sexuelle et reproductives des adolescents et jeunes. Cette partie est subdivisée en sept (7) chapitres suivants : 1. Implication et participation des adolescents et jeunes aux activités de SSR, 2. Comprendre l'adolescence et ses principales transformations, 3. La santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes, 4. Les problèmes de santé sexuelle été reproductive des adolescents et jeunes, 5. Contraception chez les adolescents et jeunes, 6. Droits et besoins des adolescents et jeunes en matière de SSR, 7. Espace d'informations et de communication pour jeunes.

Enfin, la troisième partie décrit les différents liens de collaboration entre les enseignants accompagnateurs et les pairs éducateurs élèves d'une part, d'autre part avec les formations sanitaires (à travers les infirmiers titulaires).

Première Partie.

INFORMATIONS UTILES SUR LA PAIRE EDUCATION ET LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES ADOLESCENTS ET JEUNES.

Introduction.

La présente partie sur les informations utiles sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes définit les différents concepts autour de l'adolescence et de santé de la reproduction, l'anatomie et fonctionnement des organes génitaux, les changements survenant pendant l'adolescence, les principaux problèmes de santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes, la contraception chez les adolescents et jeunes, ainsi que les droits et besoins des jeunes en matière de SSR.

Elle traite de cinq (5) chapitres ci-après :

- 1. Paire éducation ou éducation sexuelle par les pairs ;
- 2. Comprendre l'adolescence et ses principales transformations,
- 3. Santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes,
- 4. Problèmes de santé sexuelle et reproductive auxquels sont confrontés les adolescents et jeunes,
- 5. Droits et besoins des adolescents et jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive,

Chapitre 1.

EDUCATION SEXUELLE PAR LES PAIRS OU LA PAIRE EDUCATION.

Introduction.

L'éducation sexuelle par les pairs ou encore la paire éducation est une approche par laquelle l'on fait recourt aux jeunes formés (pairs éducateurs) pour transmettre les informations essentielles sur la sexualité et offrir les services de santé sexuelle et reproductive à leurs pairs (d'autres jeunes).

Elle est l'une des approches les plus utilisées par le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention de la RDC, afin d'accroitre l'accès des adolescents et jeunes à l'information et aux services de santé de la reproduction adaptés à leurs besoins.¹

Cette approche est mise en œuvre au niveau communautaire (dans les aires de santé, les écoles, églises, etc.). étant donné que l'Enseignant Accompagnateur est appeler à collaborer et à assurer un appui technique et logistique aux tâches critiques d'un pair éducateur élève dans son école, celui-ci (EA) a le devoir de maitriser cette approche (l'éducation sexuelle par les pairs jeunes).

1.1. Pourquoi l'éducation sexuelle par les pairs?

La paire éducation est souvent appréciée par les jeunes car elle permet aux adolescents et jeunes de différentes catégories de bénéficier des informations essentielles sur la SSR à travers leurs pairs (les autres jeunes comme eux).

Le jeune aime apprendre d'un autre jeune comme lui qui partage les mêmes vécus, et est confronté aux mêmes problèmes notamment de santé y compris en matière de sexualité. C'est pourquoi le concept d'éducation par les pairs a été développé pour permettre aux jeunes d'apprendre par les jeunes. Car il s'est avéré qu'ils communiquent mieux entre eux qu'avec les adultes.

Dans le domaine de SSR, l'éducation par les pairs (les pairs éducateurs élèves) est le processus par lequel des <u>élèves bien-formés et motivés</u> assurent des <u>activités, informelles ou organisées</u>, d'éducation avec leurs pareils (semblables), <u>partageant des mêmes caractéristiques socio-culturelles</u> (habitant le même environnement-école, même tranche d'âge, les mêmes intérêts).

1.2. Définition d'un pair éducateur.

Le pair éducateur est un jeune formé pour aider ses camarades dans sa communauté à adopter un comportement sain et responsable en matière de santé en général, y compris celle de la reproduction.

¹ UNAIDS/99.46E, décembre 1999 : Peer Education and HIV/AIDS : Concepts Uses & Challenges Traduction – ONUSIDA

Le pair éducateur appartient au même groupe social avec ses pairs (amis) dont ils sont de la même génération, et partagent les mêmes préoccupations et les mêmes normes.

1.3. Profil d'un pair éducateur.

Un jeune désirant devenir pair éducateur devra répondre aux critères de sélection ciaprès : (i) être choisi dans sa communauté principalement dans son école (ii) savoir lire et écrire (langue officielle ou locale), (iii) avoir des capacités de communiquer et de transmettre, (iv) être âgé d'au moins 16 ans et au plus de 22 ans, (v) être membre d'une association ou d'un club de jeunes, (vi) être capable de travailler bénévolement, (vii) faire preuve d'une bonne moralité.

1.4. Qualités d'un pair éducateur.

Le pair éducateur devra être discret, poli, crédible, sociable, honnête, disponible et apprécié dans la communauté. Il devra aimer son travail. Il devra savoir organiser son emploi du temps, donner l'exemple (être un modèle clair), il devra être prêt à améliorer ses connaissances, à enseigner et à écouter les points de vue de ses pairs sur la SSR.

1.5. Activités et tâches d'un pair éducateur.

Les pairs éducateurs ont principales activités, à savoir : (i) Communiquer avec les adolescents et jeunes sur les différentes thématiques liées à la SSR à travers les séances de sensibilisation. (ii) Prendre en charge un adolescent ou un jeune confronté à un problème de SSR, à travers l'offre de certaines méthodes contraceptives. (iii) Orienter ses pairs jeunes vers les formations sanitaires pour une meilleure prise en charge.

Lorsqu'il sera appelé à communiquer avec les adolescents et jeunes, un pair éducateur devra réaliser 7 tâches critiques suivantes : Animer une causerie éducative, Conduire un counseling avec un adolescent ou un jeune, Animer une conférence-débat, Animer une vidéo-forum, Conduire une visite à domicile, Conduire une séance de plaidoyer. Il devra également.

Outre ces tâches, le pair éducateur devra également assurer un accompagnement psycho-social, une distribution à base communautaire des contraceptifs (préservatifs, Spermicides, pilules) en respectant les normes requises pour une gestion rationnelle, ainsi qu'assurer la référence de tous les cas qui dépassent ses compétences vers les centres spécialisés.

1.6. Avantages d'un pair éducateur :

Le pair éducateur a comme avantages de : (i) Acquérir des connaissances sur la SR des jeunes et adolescents, (ii) Améliorer ses compétences en technique de communication et (iii) Se faire de nouvelles connaissances.

1.7. Rôles d'un pair éducateur.

Un pair éducateur a pour principaux rôles, de : (i) Motiver ses camarades et contribuer à l'éveil de conscience, (ii) Assister les jeunes qui sont dans le besoin en matière de SR et démystifier la sexualité, (iii) Contribuer aux changements positifs, au soutien et au renforcement des comportements positifs, (iv) Servir de relais : (Entre jeune et centre, entre jeune et parents), (v) Appuyer les structures d'encadrement des jeunes.

1.8. Conseils:

Un pair éducateur doit éviter de :

- Porter un jugement de valeur sur les Se substituer au personnel de santé, opinions de ses camarades,
- Décider à leur place,
- Moraliser ses camarades,
- Prendre de l'argent pour ce qu'il fait,
- Manguer un rendez-vous sans explications valables.

1.9. Sources d'informations en matière de SSRAJ.

Le pair éducateur devra trouver la matière sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes, soit : (i) Dans les manuels de référence (fiches technique, modules de formation, etc.), (ii) Pendant les séances de mise à jour organisées à intervalles réguliers, (iii) Auprès des prestataires des soins de santé cliniques, les formateurs des pairs éducateurs, les autres pairs éducateurs, etc.

Chapitre 2.

COMPRENDRE L'ADOLESCENCE ET SES PRINCIPALES TRANSFORMATIONS.

Introduction.

L'<u>adolescence</u> est une période de vie comprise entre l'enfance et l'âge adulte. Elle est une période pendant laquelle l'être humain subit plusieurs transformations dont les changements physiques, psychologiques et socio-cultures.

Elle commence généralement vers 10 ans et s'achève à 19 ans lorsque le corps cesse de croître.

Sont appelés <u>Adolescents</u>, toutes les personnes dont l'âge varie entre <u>10 et 19 ans</u>. Les adolescents sont répartis en deux tranches ci-après : 10-14 ans (petite adolescence), 15-19 ans (grands adolescents).

Jeunes: les personnes dont l'âge varie entre 20-24 ans.

Jeunes gens: les personnes dont l'âge varie entre 15-24 ans.

L'adolescence est marquée par la <u>puberté</u>, la période de croissance des garçons et des filles, période au cours de laquelle leurs corps et leurs sentiments connaissent des transformations, du fait qu'ils arrivent déjà en âge de faire des enfants. C'est la période d'apparition des caractères sexuels spécifiques à chaque sexe.

Il est très important de comprendre qui est réellement un adolescent ou un jeune, les différentes parties de ses organes génitaux et leurs rôles, ainsi que les principaux changements qui surviennent pendant cette période.

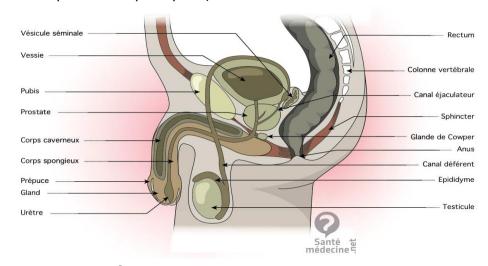
Le présent chapitre traite de deux (2) principaux points, à savoir : (i) l'anatomie et rôles des organes génitaux de l'homme et de la femme, et (ii) les changements importants survenant pendant l'adolescence.

3.1. ANATOMIE ET ROLES DES ORGANES GENITAUX DE L'HOMME ET DE LA FEMME.

- L'anatomie: C'est une science destinée à l'étude des différentes parties composant des organismes vivants, de types animal ou végétal.
- La physiologie : c'est une science qui étudie le rôle, le fonctionnement et l'organisation mécanique, physique et biochimique des organismes vivants et de leurs composants. La physiologie étudie également les interactions entre un organisme vivant et son environnement.

3.1.1. Anatomies des organes génitaux de l'homme.

Les organes génitaux chez l'homme sont de deux types : Externes (le pubis, le pénis ou la verge, les bourses ou le scrotum et l'orifice urétral ou méat urinaire) et Internes (les testicules, l'urètre, les canaux déférents, les vésicules séminales, la prostate, les glandes de cowper et les épididymes).



Les organes génitaux externes :

Le pénis :

Organe érectile de forme cylindrique qui se termine par une tête appelée gland. Il a pour rôles de copulation (rapport sexuel), l'évacuation du sperme et des urines.

Les bourses ou scrotum :

Organe en forme de sac suspendu à la base du pénis, elles contiennent les testicules en maintenant une température basse par rapport au reste du corps.

Les organes génitaux internes.

Les testicules, l'urètre, les canaux déférents, les vésicules séminales, la prostate, les glandes de cowper et les épididymes.

• Les testicules :

Au nombre de deux, ce sont les glandes sexuelles de l'homme. Ils ont pour rôles de produire les spermatozoïdes (sécrétion externe) et l'hormone mâle appelée testostérone (sécrétion interne).

• L'urètre :

C'est un canal qui relie la vessie au méat urinaire. Il permet l'évaluation des urines lors de la miction et aussi l'évacuation du sperme lors du rapport sexuel.

• Les canaux déférents :

Ce sont des tuyaux longs et fins qui relient les testicules à la verge, ils conduisent les spermatozoïdes de chaque testicule jusqu'aux vésicules séminales.

• Les vésicules séminales :

Ce sont deux glandes creuses ressemblant à des sacs mesurant 4 à 5 cm qui se trouvent sur le parcours des canaux déférents et les relient à la prostate elles servent de réservoir de sperme. Leur sécrétion gluante apporte des éléments énergiques aux spermatozoïdes facilitant ainsi leur ascension vers l'ovule.

• La prostate:

C'est une glande située derrière la vessie. Elle secrète un liquide qui protège les spermatozoïdes du milieu acide du vagin et de l'urètre. Sa sécrétion participe aussi à la formation du sperme.

• Les glandes de cowper :

Ce sont deux glandes situées de chaque côté de l'urètre, elles sécrètent un liquide qui lubrifie l'urètre pendant le rapport sexuel.

• Les épididymes :

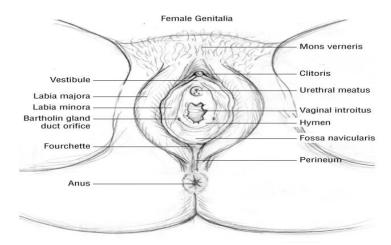
Organe allongé d'avant en arrière, qui coiffe le bord supérieur du testicule, elles servent de lieu de maturation des spermatozoïdes.

3.1.2. Anatomie des organes génitaux de la femme.

Les organes génitaux chez la femme sont de deux types comme chez l'homme: Externes et Internes.

Les organes génitaux externes.

L'ensemble des organes génitaux externes de la femme s'appelle la vulve. Les différentes parties de la vulve sont: le mont de venus, les grandes lèvres, les petites lèvres, les glandes de Bartholin, le clitoris, le méat urinaire et l'orifice vaginal.



Mont de venus :

C'est la partie de la vulve couverte des poils (pubis),

Grandes lèvres:

Les grandes lèvres sont des replis cutanés qui commencent à la région pubienne et finissent au périnée. Elles sont formées par du tissu graisseux et quelques faisceaux musculaires. Ce sont des organes érogènes.

• Petites lèvres :

Sont des replis cutanés situés en dedans des grandes lèvres et de part et d'autres de l'orifice vaginal et du méat urinaire. Elles se rejoignent en haut et couvrent un petit organe appelé clitoris. Ce sont des organes érogènes.

• Glandes de Bartholin :

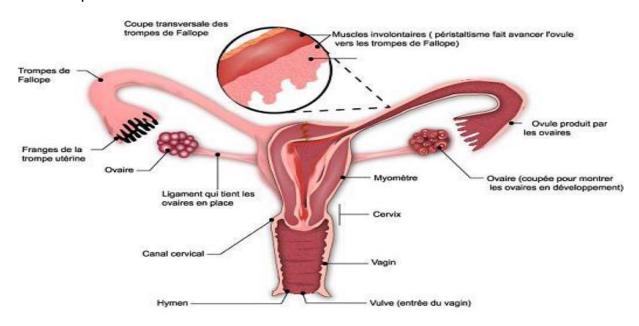
Ce sont des glandes situées à la face interne de la base de petite lèvre. Elle secrète un liquide qui lubrifie le vagin au moment de rapport sexuel

• Clitoris:

C'est un petit corps cylindrique qui est logé entre les petites lèvres au-dessus de l'orifice urinaire. C'est un organe érogène.

Les organes génitaux internes.

Les organes génitaux internes de la femme comprennent : le vagin, l'utérus et les annexes : les trompes et les ovaires.



Clinique L'Actuel

• Vagin:

C'est un conduit d'à peu près 8 à 10cm de longueur qui va de l'orifice vaginal au col de l'utérus. Ses parois sont très élastiques et extensibles. C'est l'organe dans lequel pénètre le pénis lors des relations sexuelles (organe de copulation).

• Utérus ou la matrice :

C'est un muscle creux, de forme ovale, de la grandeur d'un avocat renversé de la longueur de 6 à 8 cm, qui commence au font du vagin.

Il comprend trois parties: le col, le corps et l'isthme (petit rétrécissement en bas de l'utérus). Il a pour rôles, s'il y'a fécondation, c'est dans la cavité utérine que va se développer le fœtus et ce sont les muscles de la paroi qui vont l'expulser pendant l'accouchement (organe de parturition). S'il n'y a pas fécondation, cette couche va s'éliminer chaque mois sous forme des règles.

• Trompes de Fallope :

Il en existe deux (2). Ce sont des tubes longs de 8 à 13 cm situés entre l'utérus et les ovaires. Elles permettent la captation de l'ovule et le lieu de fécondation de l'ovule par le spermatozoïde.

Ovaires :

Ce sont deux petites glandes situées de chaque côté de l'utérus. La maturation, développement et libération de l'ovule au moment de l'ovulation. Ils sécrètent des hormones féminines.

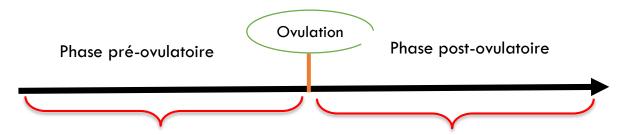
CYCLE MENSTRUEL

Par définition un cycle menstruel est la période qui sépare deux apparitions consécutives des règles. Elle se tend du premier jour des règles jusqu'à la veille des prochaines règles, et cela de la puberté à la ménopause.

L'arrivée des règles à la puberté, vers 11-13 ans, marque le début du cycle menstruel. Elles reviennent de façon cyclique en moyenne tous les 28 jours. Les règles durent généralement 3 à 5 jours, et proviennent de la destruction de la couche interne de l'utérus, appelée "muqueuse utérine" ou "endomètre". La muqueuse utérine permet la nidification de l'ovule fécondé. Lorsqu'il n'y a pas de fécondation, elle desquame et est évacuée sous forme de saignements plus ou moins abondants

Les phases d'un cycle menstruel

Un cycle menstruel comprend trois (3) par phases majeures : la phase folliculaire (pré ovulatoire), la phase d'ovulation et la phase lutéale (post ovulatoire). Des phases dont les durées peuvent, chez certaines femmes, être plus ou moins régulières, rendant ainsi le calcul de la période d'ovulation plus ou moins fastidieux



Varie selon le type de cycle menstruel (court, moyen, et long).

Ne varie presque pas, elle dure 14 jours

- La **phase pré-ovulatoire**, première phase du cycle, l'endomètre augmente en épaisseur. Un ou plusieurs follicules (futur ovule) se développent au niveau de l'ovaire. Cette phase peut être prolongée en cas de cycles longs.
- La phase d'ovulation (l'ovocyte est libéré par l'ovaire)

Après avoir passé la première phase (pré-ovulatoire ou folliculaire) du cycle menstruel à préparer plusieurs ovules (au 8e ou 10e jour du cycle, un seul d'entre eux continue de se développer tandis que les autres s'arrêtent de progresser), l'ovaire va finalement ne libérer qu'un ovocyte mature, aussitôt happé par la trompe de Fallope. C'est l'expulsion de cet ovule que désigne l'ovulation. Certaines femmes ressentent alors une légère douleur ou un tiraillement. Si l'ovocyte n'est pas fécondé dans ses 24 heures de durée de vie, il meurt. S'il est fécondé, il lui restera encore à s'implanter dans la muqueuse utérine après 6 jours de progestation (développement de l'œuf et descente dans la cavité utérine). Mais

là encore, fécondation ne rime pas forcément avec implantation (aussi appelée nidation). Il ne vous restera plus qu'à <u>faire le test pour savoir si vous êtes enceinte</u>.

• La phase post-ovulatoire dure 14 jours pour un cycle régulier de 28 jours mais peut toutefois durer entre 10 et 20 jours en cas de cycles très irréguliers.

La durée du cycle menstruel.

- 1. Cycle normal varie entre 24 et 35 jours.
- 2. Cycle "long" lorsqu'il est **supérieur à 35 jours.** Les cycles peuvent parfois durer 56 jours, voire plus...
- 3. Cycle court est un cycle inférieur ou égal à 21 jours.

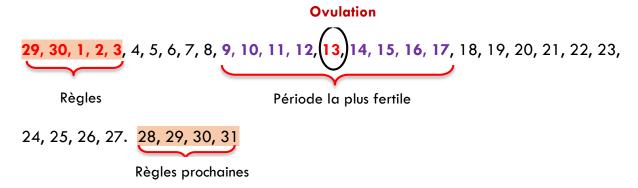
Comment calculer la date de son ovulation?

Si l'ovulation survient généralement **au 14e jour d'un cycle de 28 jours**, cela ne signifie pas qu'elle a systématiquement lieu à la moitié du cycle (c'est-à-dire au 15e jour d'un cycle de 30 jours ou au 16e jour d'un cycle de 32 jours par exemple). La libération de l'ovule survient environ **14 jours avant les prochaines règles** (donc au 16e jour d'un cycle de 30 jours puisque 30-14=16).

Voilà pourquoi on ne peut connaître la période où on ovule **que de façon rétrospective** (en prenant un calendrier par exemple), au moment des règles suivantes. C'est aussi pourquoi il est si compliqué pour les femmes aux cycles irréguliers de calculer leur date d'ovulation, ne pouvant pas anticiper la date de leurs prochaines règles. Pour réussir à bien la repérer, pourquoi ne pas utiliser la méthode des courbes de températures ou <u>un test d'ovulation</u>.

Exercice pratique:

Diane LKM, une adolescente de 18 ans, a un cycle menstruel régulier et normal de 29 jours. Elle a vu ses dernières règles le 29 avril passé. Elle vous approche pour l'aider à estimer la date probable de la survenue de ses règles prochaines et la période fertile. Comment allez-vous procéder ?



Un cycle est dit régulier lorsque sa durée est normale et irrégulier lorsque les règles surviennent en désordre.

Le cycle peut être perturbé par le stress (ex : attente de résultat), les émotions (ex cas de deuil) ou certaines maladies chroniques (ex : la tuberculose) ou les maladies gynécologiques.

Chaque mois l'utérus ou matrice se prépare à recevoir l'œuf, si la fécondation n'a pas eu lieu la couche interne de l'utérus s'élimine sous forme des règles. Les règles ou menstruations durent normalement 3 à 7 jours.

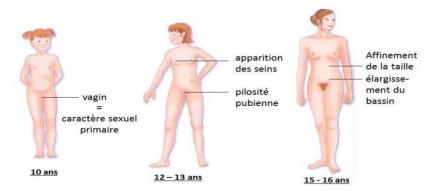
Les règles peuvent s'accompagner de quelques signes suivants : maux de tête, vertige, douleurs et tension des seins, douleurs au bas ventre, douleurs lombaires, nausée et vomissements, nervosité, diarrhées parfois, boutons au visage(acnés), etc.

3.2. CHANGEMENTS IMPORTANTS SURVENANT PENDANT L'ADOLESCENCE.

Comme dit ci-haut, l'adolescence est une phase de vie entre l'enfance et l'âge adulte. C'est une période de vie pendant laquelle l'être humain subi diverses transformations sur le plan physique, psychologique et socio-culturel. Les principaux changements sont :

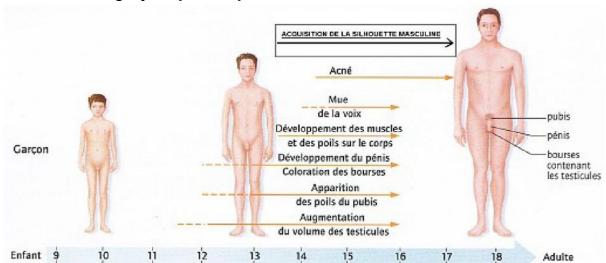
3.2.1. TRANSFORMATIONS PHYSIQUES.

Chez la fille (la femme)



Les principales transformations sont : le développement des organes génitaux, l'apparition des règles, l'augmentation du volume des seins, l'apparition des poils (pubiens, sous axillaires), l'élargissement du bassin, changement de la voix, etc.

Chez les garçons (homme).



Les principales transformations chez les garçons sont : le développement des organes génitaux, l'apparition des poils (pubis, sous axillaire, menton/barbe), l'élargissement des épaules, la pollution nocturne, le changement de la voix (rauque), etc.

3.2.2. TRANSFORMATIONS PSYCHOLOGIQUES.



- L'envie de plaire.
- L'importance de l'apparence physique.
- L'envie d'avoir son espace à soi.
- Parfois plus de conflits avec sa famille.
- Curiosité et gêne face à la sexualité.

- Attirance vers le sexe opposé,
- Perte de relation de dépendance envers les parents et le d'affirmation de soi,
- Recherche d'une nouvelle identité (le nom), et Comportement batailleur,
- S'attarde très souvent dans toute discussion rapport en avec sexualité.
- Intérêt pour les garçons, la pudeur, la coquetterie (maquillage).
- Intérêt pour les filles, l'affectivité (désir d'attirance), etc.



3.2.3. TRANSFORMATIONS SOCIO-CULTURELLES.

- La fille comme le garçon recherchent de s'identifier à un groupe,
- Ils luttent pour l'émancipation économique, et
- Ils développent l'identité sociale et sexuelle.

3.2.4. CARACTERISTIQUES COMPORTEMENTALES DES ADOLESCENTS.

Pendant l'adolescence, l'individu peut développer certains comportements dont voici les principaux:

- L'insouciance et le manque de discipline: tendance à ne pas prévoir leurs actions ni leurs conséquences;
- L'affirmation de soi: les garçons veulent tester leur virilité et les filles leur fertilité,
- L'affirmation de l'identité: les ados mettent en pratique des principes appris dans la petite enfance et acquièrent des compétences qui feront d'eux des adultes responsables et soucieux d'autrui;
- L'attitude de défi : ils ont souvent le désir de braver les risques (essayent le tabac, les drogues, l'alcool),
- L'attitude anti sociale : Ex: l'orgueil;
- L'autonomie limitée: les adolescents ne sont pas en position de pouvoir négocier
 l'emploi des méthodes contraceptives;
- La gêne, le manque de confiance en soi;
- Le sentiment d'invulnérabilité: les ados ne croient pas courir de risques, croient que cela n'arrive qu'aux autres;
- Le rejet de toute autorité : parents, enseignant, etc.

CONSEILS A DONNER AUX ADOLESCENTS ET JEUNES.

CONSEILS A DONNER AUX GARÇONS:

Un prestataire des soins de santé devra conseiller un garçon de :

- Se laver au moins deux (2) fois par jour avec le savon, s'il n'est pas circoncis, il devra retirer le prépuce et laver soigneusement le gland avec du savon (car le prépuce mal propre est souvent source de plusieurs microbes).
- Changer le sous vêtement chaque jour pour éviter le risque de développement des microbes,
- Après avoir été aux selles, il faut toujours s'essuyer d'avant en arrière (de bourses vers l'anus), non l'inverse ; <u>risque de ramener les matières fécales de l'anus vers</u> l'appareil génital,
- Ne pas porter les sous-vêtements trop serrés car cela étouffe les testicules et perturbe la spermatogenèse,
- Ce prestataire devra également prévenir le garçon du caractère normal de la survenue des érections spontanées et du phénomène de pollution nocturne pendant la puberté.

Par conséquent, il devra lui expliquer qu'il est déjà à <u>mesure de rendre une fille</u> <u>mère s'il fait les rapports sexuels non protégés</u> et qu'il peut <u>aussi attraper les infections sexuellement transmissibles</u>. D'où il a intérêt à <u>s'abstenir ou d'utiliser le préservatif s'il ne peut pas se contenir.</u>

CONSEILS A DONNER AUX FILLES:

En temps normal:

- Se laver au moins 2 fois par jour avec le savon de toilette. Toujours commencer par une toilette normale. Au niveau de la région génitale : laver le pubis, l'intérieur de cuisse, les grandes lèvres, petites lèvres, le clitoris, et enfin l'anus.
- Après avoir été à selles, il faut toujours s'essuyer d'avant en arrière (du vagin vers l'anus) pour éviter de ramener les matières fécales de l'anus vers le vagin et l'urètre qui sont tous les voisins très proches.

Pendant les règles :

- La venue des premières règles (ménarche) peut être une surprise pour la jeune fille, mais devra savoir quoi faire pour cela. Une fille est censée surveiller la date des prochaines règles en suivant le calendrier ou en observant les signes annonciateurs des règles.
- Acheter si possible des serviettes hygiéniques et les porter la veille du jour présumé des règles. Si elle n'a pas assez de moyen pour s'acheter les serviettes appropriées, elle peut utiliser les linges propres et qu'elle devra préalablement bien repassés,
- Se laver au moins deux fois par jour (2 à 3 fois par jour) pour éviter de dégager des mauvaises odeurs et à l'occasion changer de serviette selon l'abondance de ses règles.
- Les serviettes hygiéniques modernes et les tampons déjà utilisés doivent être enveloppés dans du papier et mis dans les sachets avant d'être jetés dans une poubelle ou dans les latrines et jamais dans les toilettes modernes.

Chapitre 3.

COMPORTEMENTS A RISQUE CHEZ LES ADOLESCENTS ET JEUNES EN MATIERE DE SANTE DE LA REPRODUCTION.

Introduction.

Les adolescents et jeunes en RDC adoptent très souvent les comportements à risque, dont deux sont abordés dans ce point. Il s'agit de la consommation des substances psychoactives par les adolescents et jeunes, ainsi que les comportements sexuels à risque (rapports sexuels précoces et non protégés et le multi partenaire sexuel).

Le présent chapitre traite des comportements à risques adoptés par les adolescents et jeunes dont la consommation des substances psychoactives et les comportements sexuels à risques, des principaux problèmes de SSR auxquels les adolescents et jeunes sont confrontés, les déterminants des problèmes de santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes.

Sexualité:

Selon l'OMS, la sexualité est un aspect central de la personne humaine tout au long de la vie et comprend le sexe biologique, l'identité et le rôle sexuels, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction.

La sexualité est vécue et exprimée sous forme de pensées, de fantasmes, de désirs, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de rôles et de relations. Alors que la sexualité peut inclure toutes ces dimensions, ces dernières ne sont pas toujours vécues ou exprimées simultanément.

La sexualité est influencée par des facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels.

Santé sexuelle.

D'après l'OMS, la santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et sociétal relié à la sexualité.

Elle ne saurait être réduite à l'absence de maladies, de dysfonctions ou d'infirmités. La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences plaisantes et sécuritaires, sans coercition, discrimination et violence.

Santé de la Reproduction (Génésique) :

Par santé de la reproduction (génésique), on entend le bien-être général tant physique que mental et social, de la personne humaine pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non seulement l'absence des maladies ou d'infirmités.

3.1. Consommation des substances psychoactives par les adolescents et jeunes.

1) Définition des concepts

- **Substance psychoactive** est définie comme toute substance qui, lorsqu'elle est ingérée ou administrée, altère les processus mentaux, comme les fonctions cognitives ou l'affect.

L'usage de substances psychoactives peut entraîner un syndrome de dépendance un ensemble de phénomènes comportementaux, cognitifs et physiologiques qui se développent à la suite d'une consommation répétée de substances.

L'abus de substances psychoactives se réfère à l'usage nocif ou dangereux de substances psychoactives dont l'alcool et les drogues illicites.

Les substances à effets psychoactifs comme le tabac, l'alcool, la cocaïne, le cannabis etc. agissent directement sur le cerveau en modifiant le comportement, les humeurs, les perceptions et l'activité mentale des utilisateurs.



<u>Toxicomanie</u> est un état de dépendance causé par la consommation abusive des drogues (toute substance ayant un effet sur le système nerveux central) dans le but d'obtenir un effet sur le comportement, la perception et la conscience. Le recours aux drogues s'accompagne toujours d'une dépendance.

On distingue deux types de dépendance, (i) <u>Dépendance psychique</u>: c'est l'incapacité pour un individu de se passer de la drogue ex: un individu qui n'arrive pas à dormir s'il n'a pas pris l'alcool. (ii) <u>Dépendance physique</u>: elle est caractérisée par des signes physiques inhabituels chez un individu en privation de la drogue ex: une personne qui a des contractions des tremblements, des troubles digestifs (diarrhée, vomissement) seulement parce qu'il n'a pas pris sa drogue.

2) Types des drogues :

Drogues faibles	Drogues moyennes	Drogues fortes
Ce sont des drogues qui n'induisent aucune forme des dépendances.	Ce sont des drogues qui n'induisent qu'une forme de dépendance.	Ce sont des drogues qui induisent toutes les deux formes de dépendance
Ex : le thé, le Café, l'éther, la colle	Ex : le tabac, l'alcool, le haschich (chanvre indien, Diamba).	Ex : la cocaïne, l'héroïne,



3) Effets recherches par le toxicomane.

De manière générale le toxicomane recherche une satisfaction qui se résume en euphorie. Ainsi en ce qui concerne :

- Le comportement : il va poser des actes tout à fait anormaux ex : se déshabiller facilement en public, se passer totalement du préservatif lors des relations sexuelles
- La perception : le toxicomane aura des positions tout à fait contraires face à un problème posé. Il aura même des visions exceptionnelles qui le feront rire : petite bêtes volantes, belles couleurs qui défilent, des belles fleurs...
- La conscience : le toxicomane la perd totalement. ex : il peut voler pendant que tout le monde le voit.

4) Causes et facteurs favorisants sont multiples dont voici les principaux :

La Curiosité, la recherche de courage, chasser le stress, l'augmentation d'endurance, la prostitution, la recherche du plaisir, euphorie, rêve, la pression des camarades, la pauvreté, les conflits familiaux, la délinquance, etc.

5) Conséquences de l'abus de la drogue.

- Accidents (mort prématurée);
- Lésions physiques et psychiques ;
- Suicide ou tentative de suicide ;
- Faible rentabilité scolaire et professionnelle
- Abandon de la famille, dépersonnalisation;
- Délinquance juvénile, Prostitution

- Violences sexuelles;
- Rapports sexuels précoces
- Vol, Viol, IST/VIH /SIDA;
- Manque de confiance en soi ;
- Anxiété, mort prématurée
- Les diverses maladies (cancer, HTA, TBC)
- Stérilité, manque d'appétit

6) Prévention de la consommation des substances psychoactives dans le milieu des adolescents et jeunes :

- Informer les adolescents et jeunes sur les méfaits de la drogue,
- Eviter la consommation des drogues et de fréquenter les drogués,
- Fréquenter les centres des jeunes ou espaces d'informations pour jeunes
- Se donner aux études et autres activités saines (sports, cyber café ; etc.) et lutter contre la pauvreté en apprenant un métier.

3.2. Comportements sexuels à risques chez les adolescents et jeunes.

En RDC, un nombre important des jeunes débutent très tôt les rapports sexuels (environ 22% des jeunes de 15-19 ans ont eu les rapports sexuels avant l'âge de 15 ans².), souvent avec les partenaires multiples et n'ont utilisé pas le préservatif (EDS-RDC-2013-14).

En adoptant ces comportements, les jeunes n'ont toujours pas conscience du risque qu'ils courent dont celui de contracter une infection sexuellement transmissible, une infection à VIH et/ou une grossesse non désirée.

LES RAPPORTS SEXUELS CHEZ LES ADOLESCENTS ET JEUNES.

a) Définition

Dans la majorité de cas, les adolescents et jeunes ont des rapports sexuels précoces. Les **rapports sexuels** sont dits **précoces** quand ils ont eu lieu avant la maturation biologique des organes sexuels (avant l'âge de 20 ans).

b) Facteurs favorisants les rapports sexuels chez les jeunes.

Plusieurs facteurs peuvent être incriminés sont voici les principaux :

La pauvreté, l'influences des amis, les média, la mode, la promiscuité, les mauvaises informations, le désir sexuel, la curiosité de l'autre sexe, les rapports sexuels forcés (viol), le mariage précoces, etc.

c) Facteurs clés ayant une incidence sur l'âge des premiers rapports sexuels :

- Les raisons économiques (pauvreté des familles/parents qui n'arrivent pas à couvrir les besoins de leurs enfants, etc.),
- La curiosité et l'influence des pairs,
- Les mariages précoces qui perdurent dans certaines cultures,
- Les normes sociales changeantes et le contrôle de l'activité sexuelle
- La vulnérabilité des jeunes face aux rapports sexuels forcés et au viol,
- Les médias et nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) : (séries télévisées, la radio, l'internet, etc.) avec le partage entre eux des films ou photos pornographiques via Watshapp ou autres réseaux sociaux, etc.

_

² EDS-RDC-2013-14

d) Types des partenaires sexuels des adolescents et jeunes et lieux :

Dans la plupart de temps, ces adolescents et jeunes ont des rapports sexuels avec leurs copains/copines, les personnes plus âgées qu'eux, les professionnelles de sexe, les enseignants, etc. Ces rapports sexuels ont souvent lieu dans les hôtels/maisons de fortunes, les homes sur les cités universitaires, à domicile à l'absence des parents, les maisons inachevées, les lieux obscures, dans les églises pendant les veillées des prières ou dans à l'occasion de certaines manifestations (fêtes d'anniversaire, kermesses, etc.)³, mais également dans les Kuzu⁴.

Les adolescents et jeunes sont souvent plus vulnérables. Dans la plupart de temps, ils n'ont pas souvent le pouvoir de décider avec qui et quand il faut avoir leurs rapports sexuels et surtout sur l'usage d'un préservatif.

Très souvent les adolescents et jeunes ont des rapports sexuels avec les partenaires multiples (multiples partenaires sexuels) pour diverses raisons et dans la majorité de temps ces rapports sexuels sont non protégés (n'ont pas recourt à un préservatif lors de leurs rapports sexuels : 10%). Les raisons de la faible utilisation du préservatif par les adolescents et jeunes sont nombreuses, dont voici les principales : (i) les rumeurs sur le préservatif (causse des cancers, diminue le plaisir, se déchire souvent, etc.), (ii) le faible accès aux préservatifs, etc.

e) Conséquences des rapports sexuels non protégés :

Dans la majorité de temps, les adolescents et jeunes ont des rapports sexuels non planifiés et utilisent faiblement le préservatif.

Cette attitude les expose à des multiples conséquences et qui constituent les vrais problèmes de santé de la reproduction, dont voici les principales : les grossesses précoces et non désirées avec toutes ses conséquences (avortements provoqués, maternité précoces, le décès, etc.), les infections sexuellement transmissibles et l'infection à VIH.

3.3. Facteurs de risque et de protection ayant une incidence sur le comportement sexuel des adolescents.

Un ensemble des facteurs influence certains aspects du comportement sexuel des adolescents (tels que la première expérience sexuelle, le type et le nombre de partenaires sexuels, et l'utilisation d'une forme de contraception). Ces facteurs comprennent les caractéristiques des adolescents eux-mêmes, celles de leur famille, amis et communauté, ainsi que les rapports que les adolescents entretiennent avec ces différents groupes.

Si certains de ces facteurs protègent le comportement sexuel des adolescents, d'autres constituent un risque.

_

³ Didier LUKEME, « Déterminants des Comportements sexuels à risque chez les adolescents et jeunes en milieu scolaire dans la ville de Kinshasa », 2016.

⁴ Par KUZU on attend toute paillote aménagée et bien couverte dans laquelle les personnes peuvent avoir des rapports sexuels sans être inquiétés et moyennant l'achat d'une bouteille de bière.

Facteurs de risque ou de protection pour les adolescents	Légende
Relation positive avec les parents	+
Relation positive avec les enseignants	+
Amis sexuellement actifs	-
Adoption d'autres comportements à risque	-
Vie spirituelle	+

Légende :

- + Facteurs de protection
- Facteurs de risque

Le tableau ci-dessus présente les résultats d'études menées dans le monde entier sur les facteurs à l'origine des rapports sexuels précoces chez les adolescents. Ces données suggèrent que les facteurs de protection et de risque peuvent justifier des différences dans le comportement des adolescents que les caractéristiques telles que l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique et le statut socio-économique ne suffisent pas à expliquer.

Le tableau nous permet de tirer les conclusions suivantes :

- **Famille**: les adolescents ayant une relation positive avec leurs parents ont généralement des rapports sexuels moins précoces.
- **Scolarité**: les adolescents ayant une relation positive avec leurs professeurs ont généralement des rapports sexuels moins précoces.
- Amitié: les adolescents qui pensent que leurs amis sont sexuellement actifs ont généralement des rapports sexuels plus précoces.
- **Croyances**: les adolescents avec une vie spirituelle ont généralement des rapports sexuels moins précoces.
- Les **comportements** à risque sont liés : les adolescents qui adoptent d'autres comportements à risque, tels que la consommation d'alcool et de drogues, ont généralement des rapports sexuels plus précoces.

Chapitre 4.

PROBLEMES DE SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES ADOLESCENTS ET JEUNES.

Introduction

En RDC les adolescents et jeunes sont confrontés aux multiples problèmes de SSR dont les principaux sont : les grossesses précoces et non désirées, les avortements provoqués et clandestins chez les adolescentes et jeunes, les infections sexuellement transmissibles chez les adolescents et jeunes, l'infection à VIH chez les adolescents et jeunes, les violences sexuelles et basées sur le genre chez les adolescents et jeunes, les pratiques traditionnelles néfastes.

Les problèmes de santé de la reproduction des adolescents et jeunes sont consécutifs aux différents déterminants qui sont de trois ordres, il s'agit des déterminants biologiques (liés au jeune lui-même), déterminants directs et éloignés.

Les déterminants biologiques : (i) Age (les adolescentes n'ont pas le pouvoir, la confiance en elles, ni la capacité, pour refuser des rapports sexuels non désirés ou pour négocier l'utilisation de préservatifs) (ii) Niveau d'instruction de l'adolescent et connaissance en sexualité, (iii) la curiosité : l'une des principales caractéristiques de l'adolescence, c'est la curiosité, pendant cette période de vie l'adolescent s'il n'est pas bien accompagné peut courir des grands risque en rapport avec la SSR. (iv) la consommation des substances psychoactives (toxicomanie),

Déterminants directs : (i) Insuffisance d'encadrement d'adolescent, (ii) l'Influence des pairs (amis et collègues), la Pauvreté (situation socio-économique précaire), (iii) Promiscuité, les inégalités des sexes (les adolescentes sont plus vulnérables que les adolescents).

Déterminants éloignés: (i) Us et coutumes: Les us et coutumes en vigueur dans certains coins du pays exposent les adolescents et jeunes aux problèmes de santé de la reproduction. (ii) l'Absence de dialogue parents-enfants sur la sexualité: les résultats des études ont montré que les enfants qui discutent souvent de la sexualité avec leurs parents sont moins (exposés aux problèmes de santé de la reproduction par rapport à ceux qui ne discutent pas. (iii) Insuffisance des structures de prise en charge: Cette insuffisance des structures est l'un des facteurs favorisants les problèmes de santé de la reproduction.

4.1. Grossesses précoces et non désirées.

1. Définition et ampleur :



Les rapports sexuels précoces exposent les adolescent(e)s aux risques considérables de grossesses précoces ou non désirées.

En République Démocratique du Congo (RDC), la mortalité maternelle et la morbidité sont élevées et le taux de mères adolescentes est particulièrement important.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans ont deux fois plus de risques de mourir lors de l'accouchement que celles qui sont dans leur vingtaine; les filles ayant moins de 15 ans ont cinq fois plus de risques de mourir. Les adolescentes les plus vulnérables sont celles qui vivent dans les zones rurales dans les pays en voie de développement comme la RDC.

Une grossesse précoce est une grossesse contractée pendant l'adolescence, avant la maturité des organes sexuels de la fille (avant 20 ans). En RDC, la prévalence des grossesses précoces chez les adolescentes (15-19 ans) est estimée entre 28%.⁵

2. Facteurs favorisants/causes

Les principaux facteurs favorisant les grossesses précoces et non désirées sont :

- La méconnaissance du fonctionnement des organes génitaux;
- La méconnaissance et le non accès aux méthodes de contraception, Le manque d'encadrement;
- L'absence d'éducation sexuelle au niveau familial;
- L'absence ou l'insuffisance de communication entre parents, enfants, adolescent(e)s et jeunes;
- L'influence des média et l'influence des pairs (mauvaise compagnie);
- La crise d'adolescence ;
- La dépravation des mœurs ;
- Le commerce ambulant pratiqué par les jeunes filles, le viol ;
- La pauvreté; le faible niveau d'instruction;
- La séparation des parents.

3. Conséquences:

_

Lorsqu'une jeune fille de moins de 18 ans est enceinte, elle a plus de risque de mourir pendant l'accouchement que les jeunes femmes qui sont plus âgées. Elle court aussi un risque plus fort d'être handicapée, parce que son pelvis n'est souvent pas assez mûr pour que le bébé passe lors de l'accouchement.

⁵ Multiple Indicators Clusters Survey (Enquête par grappes à indicateurs multiples), 2010

Les adolescentes qui ne bénéficient pas de soins par un personnel de santé risquent de développer une fistule obstétricale (qui entraîne une incontinence chronique chez la femme). Enfin, les mères de moins de 18 ans sont plus susceptibles d'avoir des bébés prématurés ou ayant un poids de naissance faible.

Sur le plan sanitaire :

<u>Conséquences affectant la mère</u>: Accouchement difficile (le corps de la jeune fille n'étant pas complètement bien développé car la croissance continue pour une adolescente), risque de fistule vésico-génitale (invalidité pour la vie), Avortement provoqué=mort précoce.

<u>Conséquences affectant l'enfant</u>: Faible poids à la naissance, mortalité périnatale et néonatale accrue, causée par une prématurité, ou faible poids ou encore une infection.

- Sur le plan socio-économique:

Stigmatisation de la fille par sa famille biologique et la société, l'insuffisance des moyens financiers rupture scolaire, la perte de l'estime de soi, l'infanticide, l'abandon de l'enfant par sa mère, rejet de la fille par sa famille biologique et la société (déshonneur de la famille), l'augmentation des charges familiales, l'interruption des études, etc.

4. Prévention et conduite à tenir devant un cas de grossesse précoce.

Pourquoi différer la grossesse chez l'adolescente?

- Raisons médicales : L'adolescente n'a pas encore de maturité biologique/physique suffisante pour supporter l'effort imposé par une grossesse, leurs os du bassin ne sont pas bien formés, par conséquent et très souvent, le premier accouchement chez l'adolescente est en général plus risqué que les suivants.
- 2. **Raisons socio-économiques :** (i) Avoir la chance de terminer ses études et de pouvoir travailler en dehors du foyer, (ii) Avoir une famille moins nombreuse et jouir ainsi d'un meilleur confort.

Moyens de prévention d'une grossesse précoce et non désirée.

- Renfoncer les compétences des adolescents et jeunes sur la sexualité (santé sexuelle et reproductive), y compris sur la grossesse précoce et non désirée, à travers les séances de sensibilisation (apprendre aux jeunes le fonctionnement normal de leurs corps, cycle menstruel, etc.).
 - Il est important d'informer les jeunes sur le risque médical, émotionnel et socioéconomique d'une grossesse précoce.
- 2. Mettre à la disposition des adolescents et jeunes des méthodes contraceptives modernes, tout en insistant sur l'abstinence sexuelle (est le moyen le plus sûr de se protéger contre une grossesse précoce), pour ceux qui peuvent. Dans le cas contraire les adolescents sexuellement actifs devront recourir à un moyen de contraception fiable et peu couteux.

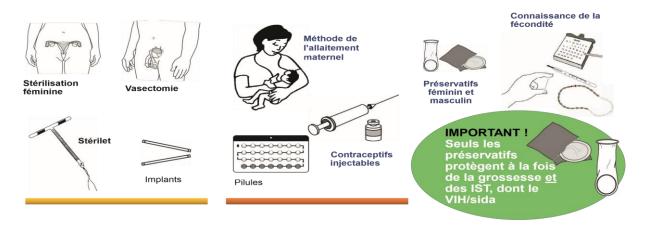
En effet, **la « contraception »** est définie comme l'utilisation des moyens et méthodes pour empêcher la survenue d'une grossesse. Elle est également définie comme étant l'utilisation d'agents, de dispositifs, des méthodes ou de procédures pour diminuer la probabilité de conception ou l'éviter (OMS).

Il existe plusieurs méthodes contraceptives (méthodes contraceptives sont des moyens ou techniques utilisés pour éviter une grossesse).

D'après la classification des méthodes contraceptives, il existe deux grands groupes : les méthodes traditionnelles ou anciennes (le coït interrompu, la pratique magique, l'abstinence périodique) et les méthodes modernes. Les méthodes contraceptives modernes se subdivisent en deux sous-groupes : (i) les méthodes naturelles (méthode d'observation de la glaire cervicale, palpation du col, la méthode de température basale, de calendrier, la MAMA et le collier du cycle) et (ii) les méthodes artificielles qui se scinde également en deux : méthodes hormonales (en comprimés, injectables, etc.) et méthodes non hormonales (préservatifs, spermicides, et méthodes chirurgicales).

Classification des différentes méthodes contraceptives

Méthodes contraceptives							
	Traditionnelles						
Naturelles							
 MAO (Glaire cervicale, palpation du col, température basale) Calendrier MAMA MJF (collier du cycle) 	Hormonales PILULES (POP, COC, PCU) IMPLANTS (jadelle, implanon NXT, levoplant) INJECTABLES (DMPASC, DMPA IM, NET EN) DIU au lévonorgestrel	Non hormonales DIU TCU PRESERVATIFS (Masculin et féminin) SPERMICIDES (bombe, comprimés et mousse) CVV (ligature tubaire et vasectomie)	Coït interrompu Pratique magique Abstinence périodique				



3. Si jamais une adolescente contracte une grossesse non désirée, elle devra être orientée vers une structure sanitaire pour une meilleure prise en charge.

4.2. Avortements provoques chez les adolescentes et jeunes.

1. Définition et ampleur.

L'avortement provoqué a été et demeure un problème de santé publique considérable dans le monde entier.

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 25% des grossesses se sont terminées par un avortement provoqué. Environ 25 millions des avortements à risque pratiqués dans le monde chaque année, surtout dans les pays en développement (comme la RDC) et 8 millions d'entre eux ont été pratiqués dans des conditions dangereuses ou très risquées. Trois (3) avortements sur 4 pratiqués en Afrique n'étaient pas sécurisés. Le risque de décéder suite à un avortement non sécurisé est le plus élevé en Afrique.

En RDC, la prévalence des avortements provoqués chez les adolescentes et jeunes estimée à 30% (ELS 1998). D'autres sources indiquent que 16,2 % des adolescentes ont déjà fait un avortement soit une adolescente sur 6.

Par définition, un avortement provoqué est toute interruption volontaire d'une grossesse avant 22ème semaines (selon OMS) et 28ème semaines (avant 6 mois) pour le cas de la RDC.

L'avortement clandestin quant à lui, est une interruption de la grossesse pratiquée par des personnes qui n'ont pas les connaissances ni les compétences nécessaires ou dans les conditions nuisibles à la santé.

Le code pénal de la RDC interdit l'avortement, sans aucune exception. En dépit de l'interdiction légale, il est généralement admis que l'intervention soit pratiquée pour sauver la vie de la femme, bien que ces dernières n'aient que rarement l'occasion d'obtenir des soins d'avortement sécurisé sur ce fondement.

En effet, la RDC est signataire du protocole de Maputo, un traité régional sur les droits des femmes qui enjoint les États de légaliser l'avortement lorsque cela est nécessaire à la protection de la santé physique et mentale de la femme, ainsi qu'en cas de viol, d'inceste et d'anormalité fœtale.

2. Raisons qui poussent une fille à avorter sont :

- Education : crainte d'être renvoyées de l'école ou de suspendre leurs études
- Raisons économiques : les adolescentes disposent moins des ressources financières pour prendre soins d'un enfant,
- Réprobation sociale : La honte pour les adolescentes et leurs familles,

⁶ Union africaine, Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, 2003.

- Absence de relation stable, le refus de l'auteur, laideur de l'auteur,
- Statut social de l'auteur: l'auteur est marié,
- Echec de la contraception :
- Rapports sexuels forcés: Viol, Inceste, etc.

3. Complications des avortements provoqués :

Conséquences médicales :

A court terme : les lésions (plaie) au niveau de la matrice, hémorragie, perforation de l'utérus ou de l'intestin, tétanos, infection, mort.

A long terme: la stérilité secondaire, les avortements spontanés, les accouchements prématurés,

- Conséquences psychologiques: la culpabilité (coupable) liée à l'avortement et à la pratique sexuelle.

Conséquences socio-économiques :

Etre renvoyée de l'école et rejetée par sa famille, puisque rejetée : recours à la prostitution pour trouver de quoi vivre, la réduction de la chance de réussite de fille dans la vie, la prison car c'est un crime, le traitement des complications d'avortement mobilise des ressources précieuses.

4. Prévention des avortements chez les adolescentes

Prévenir un avortement provoqué et clandestin chez les adolescentes et jeunes filles consiste tout simplement à éviter une grossesse non désirée dans cette tranche d'âges. Pour ce, il faut tout d'abord renforcer les compétences des jeunes sur la sexualité et mettre à leur disposition des moyens de prévention (contraception), à travers des séances de sensibilisation et de l'offre des méthodes de contraception moderne.

Il faudra également encourager les jeunes et adolescents à fréquenter les services des prestations de soin pour avoir les informations en matière de SSR (espace d'information et communication pour jeunes).

Encourager les jeunes à canaliser leurs énergies vers les activités socioculturelles et recréatrices sur tout vers les études,

En cas de grossesse conservez la, aller à la consultation prénatale et post natale. Ne pas avorter car les complications sont énormes.

4.3. Infection sexuellement transmissible (IST) chez les adolescents et jeunes.

a. Définition et ampleur.

C'est une infection transmise lors d'un rapport sexuel non protégé avec une personne infectée. Les personnes sexuellement actives de deux sexes sont susceptibles d'être atteints par les IST.

La prévalence des IST parmi les adolescents et jeunes de la RDC est de 11,7% pour les filles et 9,2 % pour les garçons⁷.

b. Infections sexuellement transmissibles les plus courantes :

Infection à chlamydia, Gonorrhée ou gonococcie ou blennorragie ou chaude pisse, VIH/SIDA, Papillomavirus (responsable des verrues génitales), Herpès génital (une souche particulière de ce virus est responsable des ulcérations ou feu sauvage sur les lèvres et autour de la bouche), Hépatite B, Syphilis, Condylome acuminé ou crête de coq et Infections fongiques (candidose etc.)

c. Voies de transmission.

- Par **contact sexuel** (rapports vaginaux, des rapports génito-anaux ou des relations sexuelles bucco-génitales) avec une personne infectée.
- Par **le sang** (partage de seringues, par le biais d'équipements servant à percer la peau ou à faire des tatouages n'ayant pas été correctement désinfectés). C'est le cas du VIH, de l'hépatite B ou de la syphilis.
- Par **l'usage des mêmes objets** de toilette intime avec une personne contaminée.
- De la mère à son enfant (avant, pendant ou après la naissance ; cas du VIH lors de l'allaitement maternel).

d. Symptômes et signes les plus courantes des Infections sexuellement transmissibles.

Certaines infections sexuellement transmissibles n'ont pas de signes apparents (VIH, hépatites...). Une personne peut être infectée par plus d'une IST.

Les symptômes généraux sont entre autres : (i) la difficulté d'uriner et l'envie fréquente d'uriner, (ii) les ganglions lymphatiques enflés et douloureux dans l'aine, (ii) les ampoules et plaies ouvertes (ulcères) sur les parties génitales, douloureuses et/ou non douloureuses, (iv) les nodules sous la peau, (v) le bourgeonnement et la végétation sur les parties génitales, (vi) les éruptions sans démangeaisons sur les membres, (vii) la sensation de démangeaisons ou de picotement dans les parties génitales, et les plaies dans la bouche, etc.

⁷ Résultats de l'étude comportementale des adolescents et jeunes menée par l'Ecole de Santé Publique de l'Université de Kinshasa, en 2010.

- Chez l'homme les symptômes sont : L'écoulement du pénis (liquide vert, jaune, purulent), les éruptions cutanées, les plaies sur le gland, le gonflement du scrotum, etc.
- Chez la femme les symptômes sont : Les saignements irréguliers (règles anormales), les douleurs dans le bas ventre et le pelvis, les pertes vaginales anormales (blanche, jaune, verte, mousseuse, purulente, malodorante), l'enflure et/ou démangeaisons du vagin, les rapports sexuels douloureux ou difficiles.
- Chez le bébé (né de mère infectée) les symptômes sont : La conjonctivite purulente (ophtalmie gonococcique du nouveau-né qui peut entrainer des cicatrices sur l'œil et une cécité si elle n'est pas traitée à temps) ; la dermatose, les infections de la gorge et de la bouche.

Voici quelques images des manifestations des infections sexuellement transmissibles chez l'homme et chez la femme.





Ecoulement Vaginal



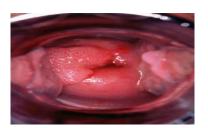
Ulcération génitale







Condylome génital



Papilloma virus

Conséquences des Infections sexuellement transmissibles.

Infertilité ou stérilité chez la femme et chez l'homme, Avortements à répétition ou accouchements prématurés, Grossesses extra-utérines (GEU), Infections des enfants pendant la grossesse ou l'accouchement : conjonctivite du nouveau-né qui peut entraîner la cécité, Malformations congénitales, Risque élevé de contagion par le VIH, Douleurs chroniques au bas ventre, Rétrécissement de l'urètre, Détérioration de l'état du bien-être général, Paralysie et folie en cas de syphilis, affection du cœur et des os au stade final, la mort, etc.

f. Prévention et conduite à tenir devant un cas d'infection sexuellement transmissible.

- 1. La prévention consiste à : (i) l'Abstinence sexuelle complète pour ceux qui peuvent (la seule solution qui soit efficace à 100% : l'abstinence sexuelle), (ii) l'utilisation correctement et systématiquement un préservatif lors de chaque rapport sexuel, (iii) la Bonne fidélité entre partenaires sexuels.
- 2. En cas d'apparition d'un des signes d'IST, référer la personne vers un centre de santé spécialisé pour une prise en charge correcte avec un traitement souvent simple et moins coûteux.

Pour une prise en charge médicale efficace, se présenter avec son ou ses partenaires sexuels. S'abstenir de tout rapport sexuel ou utiliser un préservatif pendant la période de traitement. Eviter l'auto- médication, Se faire soigner correctement et à temps.

4.4. Infection à VIH chez les adolescents et jeunes.

1. Définition et ampleur.

SIDA signifie: Syndrome d'Immunodéficience Acquise

C'est une maladie infectieuse contagieuse causée par le Virus appelé VIH. Le VIH signifie: Virus de l'Immuno-déficience Humaine, c'est le microbe qui provoque le SIDA.

Syndrome : Ensemble des symptômes/signes d'une maladie
 Immuno : Lié au système de défense naturel du corps

- Déficience : Inefficacité

- Acquise : La contamination du virus à un moment de la vie.

La prévalence de l'infection à VIH parmi les adolescents et jeunes de la RDC est de 0,7 % pour les garçons⁸.

⁸ Résultats de l'étude comportementale des adolescents et jeunes menée par l'Ecole de Santé Publique de l'niversité de Kinshasa, en 2010.

2. Voies de transmission du VIH.

L'infection à VIH se transmet par trois (3) voies principales, à savoir :

- Par contact sexuel: (Rapports vaginaux, génito-anaux ou bucco-génitales) avec une personne infectée,
- Par le sang contaminé: La transfusion d'un sang contaminé par le VIH, usage des objets tranchants souillés (aiguilles, rasoir, brosse à dents, etc.),
- De la mère à son enfant pendant la grossesse, accouchement ou l'allaitement.

Le VIH ne se transmet pas :

- Par contact social habituel (non sexuel) EX: serrer les mains, toucher ou prendre dans ses bras, utiliser le même siège des toilettes ou lorsqu'on mange de la nourriture préparée par une personne vivant avec le VIH/SIDA.
- En utilisant les mêmes ustensiles pour se nourrir ou cuisiner, comme les tasses, les assiettes, les plats, ou encore les fourchettes et les cuillères.
- En embrassant, même en embrassant avec la langue. Le VIH a été découvert dans la salive, mais la quantité du VIH y est extrêmement petite. Personne n'a jamais été infecté par le VIH en embrassant.
- Par les moustiques. Le moustique ne peut pas transmettre le VIH lorsqu'il pique une autre personne.

3. Le lien entre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA.

Les Infections Sexuellement Transmissibles (comme la syphilis, l'herpès génital, le chancre mou ou la blennorragie, etc.) sont un facteur favorisant de la transmission du virus et augmentent le risque de contamination du VIH/SIDA de 4 à 7 fois à cause des lésions qu'elles produisent aux niveaux des organes génitaux.

4. Stratégies et moyens de prévention de l'Infection à VIH:

(i) l'Abstinence sexuelle totale, (ii) la Bonne fidélité entre partenaires sexuels (couples), (iii) l'Utilisation correcte et systématique du préservatif (masculin ou féminin), (iv) le dépistage volontaire au VIH, (v) la prévention transmission mère à son enfant (PTME), (vi) le traitement précoce des patients VIH +.

4.5. Pratiques traditionnelles néfastes (PTN).

Introduction

<u>Les pratiques traditionnelles néfastes sont</u> des pratiques d'usage coutumier qui ne valorisent pas l'être humain.

Les pratiques traditionnelles néfastes constituent un vrai problème de santé publique. Elles sont très rependues à travers le monde, en Afrique Subsaharienne, y compris en RDC (dans la plupart des provinces y compris la province de Kinshasa).

L'on estime à près dela prévalence des adolescentes (moins de 18 ans) mariés dans le pays

Par définition les <u>pratiques traditionnelles néfastes</u> sont des formes de violences faites à la jeune fille, culturellement tolérées et influant durablement et parfois irréversiblement sur la santé de la reproduction. Elles engendrent des situations médicales calamiteuses chez la jeune fille.

Il existe plusieurs pratiques traditionnelles néfastes, quatre (4) retiennent notre attention, à savoir : (i) le mariage précoce et forcé, (ii) le sororat (Hériter la sœur de son épouse défunte), (iii) le lévirat (Hériter l'épouse de son frère défunt), ainsi que (iv) les mutilations génitales féminines (MGF).

4.5.1. Mariage précoce.

- Définition et ampleur :

C'est une union contractée au cours de l'adolescence et sans la maturité totale de la jeune fille, c'est-à-dire à moins de 20 ans avant que la fille soit physiquement et psychologiquement prête à assumer les responsabilités du mariage et de la procréation. Les résultats des études disponible en RDC, montrent qu'environ 37,3% de femmes de 20-24 ans ont été mariées ou en union à l'âge de 18 ans.

- Facteurs favorisants/causes:

(Les Us et coutumes rétrogrades, l'ignorance de la loi, la pauvreté).

<u>L'inégalité des sexes</u>: Dans les sociétés pratiquant le mariage précoce et forcé, les filles et les femmes ont un statut inférieur à celui de l'homme. Les filles sont mariées jeunes car elles sont considérées comme un poids pour la famille et que leur bien-être n'est pas une priorité.

La pauvreté: Dans les pays en développement, une fille est souvent considérée comme un fardeau. Son mariage permet aux parents d'avoir une bouche en moins à nourrir, de s'enrichir et de créer des alliances stratégiques avec une autre famille.

_

⁹ Enquêtes Démographiques et de Santé-RDC-2013-14

<u>Certaines pratiques traditionnelles</u>: Dans de nombreux pays, l'honneur d'une famille passe par la virginité féminine. Les parents marient leurs filles bien avant qu'elles ne soient prêtes à avoir des relations sexuelles afin d'éviter qu'elles ne tombent enceinte et ne puissent plus être mariées.

La non application des lois : Même quand le mariage précoce est interdit, beaucoup de familles l'ignorent et/ou enfreignent la loi. Dans certains pays, cette violation est si répandue et normalisée puisque les sanctions sont rares.

<u>Les situations d'urgence</u>: Les situations précaires (conflits, catastrophes naturelles, crises humanitaires) augmentent la pression économique qui pèse sur les foyers, entraînant des familles qui ne l'auraient jamais envisagé à marier leurs filles trop jeunes.

- Conséquences:

(Le manque de communication dans le foyer, le divorce, les conflits conjugaux, les naissances trop rapprochées).

Le mariage précoce et forcé présente de graves conséquences sur la vie d'une fille, mais aussi sur sa communauté et son pays tout entier :

<u>Violence et abus sexuels</u>: Les mariages précoces entrainent souvent violences et abus sexuels de la part du mari, et les relations sexuelles sont souvent forcées.

Risques pour la santé : Il s'agit notamment des risques liés aux grossesses précoces, première cause de mortalité chez les 15 à 19 ans, mais aussi au VIH car, même si une fille a eu la chance de recevoir une éducation sexuelle, elle est rarement en capacité de négocier des relations sexuelles protégées. Les mariages précoces maintiennent les filles dans leur statut inférieur à l'homme et ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté.

<u>Déscolarisation</u>: Une fois mariée, une fille est considérée comme adulte et est prise en charge par son mari. Elle n'a donc plus d'intérêt à aller à l'école. Les tâches domestiques et l'éducation des enfants ne leur en laissent de toute manière pas le temps. Pourtant, l'éducation des filles est le meilleur instrument de lutte contre la pauvreté. Une fille instruite met au monde moins d'enfants et, sensibilisée à l'importance de l'éducation, elle veille à ce que ses enfants aient une éducation de qualité et lutte ainsi à son tour contre le mariage précoce.

<u>Perpétuation du statut inférieur des femmes et de la pauvreté</u>: Les mariages précoces maintiennent les filles dans leur statut inférieur à l'homme et ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté. Il s'agit d'une situation injuste et d'un énorme potentiel perdu pour le développement des communautés et des pays.

Prévention :

- Informer et renforcer les capacités de dire non aux pratiques sexuelles néfastes (càd donner l'aptitude d'auto défense),
- Apprendre aux jeunes à dénoncer tout cas de pratique sexuelle néfaste auprès des parents, autorités locales, politico-administratives et judiciaires;

- Impliquer les autorités locales dans la lutte contre les pratiques sexuelles néfastes ;
- Les jeunes devront fréquenter les centres des jeunes ou les espaces d'informations et de communication pour s'informer d'avantages.

4.5.2. Mutilations génitales féminines.

Les mutilations génitales féminines sont toutes les pratiques qui consistent à ôter, par des moyens chirurgicaux souvent rudimentaires, tout ou une partie des organes génitaux féminins externes les plus sensibles; pour des raisons culturelles ou non thérapeutiques.

Les MGF sont couramment pratiquées en Afrique de l'Ouest, mais aussi dans certaines régions d'Asie et du moyen Orient. Selon l'OMS, chaque année environ 130 millions des filles et femmes dans le monde, 120 millions pour le seul continent d'Afrique (soit un tiers de la population féminine de l'Afrique et 2 millions des fillettes âgées de 4 à 12 ans sont victimes des PTN.

Types de MGF (4) selon la classification de l'OMS, UNICEF, UNFPA :

- Type I: excision du prépuce avec ou sans excision partielle ou totale du clitoris
- Type II: excision du clitoris avec excision partielle ou totale des petites lèvres.
- **Type III:** excision partielle ou totale des organes externes et suture rétrécissement de l'ouverture vaginale : infibulation.
- Type IV: Diverses pratiques non classées:

Etirement du clitoris ou des petites lèvres; Cautérisation par brûlure du clitoris ou du tissu avoisinant; Incision du vagin; Introduction des substances corrosives dans le canal vaginal dans le but de rétrécir celui-ci : (feuille, poudre, racines, voir même les ingrédients de cuisine pour élargir le bassin).

En République Démocratique du Congo, les mutilations génitales féminines de type IV fait le lot des pratiques néfastes dont usent les femmes congolaises.

Facteurs favorisant les pratiques traditionnelles néfastes:

L'effet d'entraînement (imitation), les Us et coutumes, l'influence négative des pairs, l'ignorance des conséquences, L'intérêt égoïste de l'homme, la pauvreté (mariage précoce), la prostitution, la recherche du plaisir (introduction des feuilles et ingrédients), le manque d'information, les rumeurs, etc.

Conséquences des pratiques traditionnelles néfastes.

Les conséquences dépendent du type de la pratique traditionnelle néfaste. Si sororat ou lévirat : souvent les causes de décès ne sont pas connues; il y a risque de transmission des infections dont le VIH/SIDA avec des conséquences désastreuses.

Si mutilations génitales féminines, les conséquences sont énormes et d'ordre physique et médicale: la Brûlure, l'hémorragie, l'infection, la Déchirure pendant l'accouchement,

l'incontinence urinaire, la douleur pendant le rapport sexuel, le Cancer du col de l'utérus, le VIH/SIDA, la mort, la douleur au bas ventre, l'intoxication, etc.

Infections aigues au niveau de la vulve, Infections urinaires, Infections gynécologiques pouvant entraîner la stérilité; Tétanos, Transmission du VIH et de l'hépatite virale B et Autres maladies transmises par le sang, Les kystes du derme et les chéloïdes; Perte d'appétit sexuel (frigidité); Infections chroniques des organes; Sécheresse vaginale, Dyspareunie (rapports sexuels douloureux)

Les conséquences émotionnelles et relationnelles : l'angoisse, le stress, les conflits internes, le manque de confiance, la diminution du rendement scolaire, etc.

Prévention et conduite à tenir devant un cas des pratiques traditionnelles néfastes.

- Informer et renforcer les capacités de dire non aux pratiques sexuelles néfastes (càd donner l'aptitude d'auto défense,
- Apprendre aux jeunes à dénoncer tout cas de pratique sexuelle néfaste auprès des autorités locales, politico administratives et judiciaires.
- Impliquer les autorités locales dans la lutte contre les pratiques sexuelles néfastes.
- Les jeunes devront fréquenter les centres des jeunes ou les espaces d'informations pour s'informer d'avantages.
- Orienter tout adolescent ou jeune victime des PTN vers une formation sanitaire appropriée pour une meilleure prise en charge.

4.6. Violences sexuelles et violences basées sur le genre

a) Définition des concepts.

Violence basée sur le genre (VBG) :

Elle se définit comme tout acte ou omission portant un préjudice en dépit de la volonté d'une personne et qui résulte des distinctions entre homme et femme, adulte et enfant, jeune et vieux.

Elle est une des violations des droits humains qui peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur les personnes qui les subissent, sur leurs familles et les communautés. La VBG touche principalement les femmes, les filles et les enfants.

Il existe plusieurs formes de violences basées sur le genre dont :

- 1. **Violences physiques** (Agression physique, meurtre, sévices corporels; bastonnade, violence familiale à l'égard des femmes et des filles)
- 2. **Violences psychologiques et** affectives (Insultes verbales, privation de la liberté, harcèlement sexuel, mauvais traitements psychologiques, isolement etc.),
- 3. **Violences socio culturelles** (Lévirat/sororat, Mariage précoce et forcé/répudiation excision/violences domestiques etc.),
- 4. **Violences économiques** (Privation d'exercice d'activité productive/ Coupure de vivres /Création de situation de dépendance obligatoire)
- 5. Violences sexuelles définie comme : tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte.

b) Principales formes des violences sexuelles.

Les formes de VS sont multiples et peuvent causer des sérieux dommages physiques, psychologiques et/ou sociaux aux SVS.

La loi congolaise N° 06/018 du 20 juillet 2006 reconnaît 16 formes de violences sexuelles.

- Le viol : Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise.
- L'attentat à la pudeur : Tout acte de caractère sexuel contraire aux mœurs exercé intentionnellement et directement sur une personne sans son consentement, par exemple toucher la poitrine d'une femme ; obliger une personne de se mettre dans le costume d'Adam et Eve devant d'autres ;

- Le harcèlement sexuel : Toute avance sexuelle malvenue, généralement répétée et sans réciprocité ; attentions sexuelles non sollicitées ; demande d'accès ou de faveurs sexuelles ; allusion sexuelle ou autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle ; exhibition de documents pornographiques, qui empiètent sur le travail, est présentée comme une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou choquant.
- L'esclavage sexuel : Est le fait que les femmes et les fillettes, séquestrées contre leur gré, deviennent la propriété d'une ou de plusieurs personnes à qui elles doivent fournir des services sexuels et, bien souvent, d'autres services domestiques.
- Le mariage forcé: Une femme ou une fillette est donnée en mariage par ses parents, ses tuteurs, sans qu'elle ait le droit de refuser; ou une femme est cédée par son mari, sa famille à une autre personne; ou, une fois veuve, elle est léguée à une autre personne.
- L'adultère : L'adultère est l'union sexuelle consentante d'une personne mariée légalement et dont le mariage n'est pas dissout, avec une personne autre que son conjoint.
- La mutilation sexuelle: Ablation partielle ou totale, élongation des organes génitaux féminins ou encore, introduction de substances corrosives, pour des raisons culturelles. L'incitation des mineurs à la débauche est entendue comme un attentat « aux mœurs en incitant, facilitant ou favorisant pour satisfaire les passions d'autrui, la débauche ou la corruption des personnes de l'un ou l'autre sexe, âgées de moins de 18 ans ».
- La prostitution forcée qui consiste à amener « une ou plusieurs personnes à accomplir un acte ou plusieurs actes de nature sexuelle, par la force, par la menace ou la coercition ou encore en profitant de l'incapacité desdites personnes à donner librement leur consentement en vue d'obtenir un avantage pécuniaire ou autre. »
- La zoophilie forcée: quiconque aura, par ruse, violences, menaces ou par toute forme de coercition ou artifice, contraint une personne à avoir des relations sexuelles avec un animal ou la personne qui, volontairement, aura eu des rapports sexuels avec un animal.
- La transmission délibérée des infections sexuellement transmissibles incurables : quiconque aura délibérément contaminé une personne d'une infection sexuellement transmissible incurable.
- Le trafic et l'exploitation d'enfants à des fins sexuelles : tout acte ou toute transaction ayant trait au trafic ou à l'exploitation d'enfants ou de toute personne à des fins sexuelles moyennant une rémunération ou un quelconque avantage.
- La grossesse forcée : quiconque aura détenu une ou plusieurs femmes rendues enceintes de force ou par ruse.
- La stérilisation forcée : quiconque aura commis sur une personne un acte à le priver de la capacité biologique et organique de reproduction sans qu'un tel acte ait préalablement fait l'objet d'une décision médicale justifiée et d'un libre consentement de la victime.

- La pornographie mettant en scène des enfants : quiconque aura fait toute représentation par quelque moyen que ce soit, d'un enfant s'adonnant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant, à des fins principalement sexuelles.
- La prostitution forcée d'enfants : quiconque aura utilisé un enfant de moins de 18 ans aux fins des activités sexuelles contre rémunération ou toute autre forme d'avantage.

c) Facteurs favorisants des VBG.

- Les facteurs individuels : Perte de sécurité, dépendance, invalidités physiques et mentales, Manque des solutions de substitution pour faire face aux changements de situation socio-économique, Usage-abus d'alcool ou de drogues, traumatisme psychologique et stress lié au conflit, à la fuite et au déplacement, perturbation des rôles au sein de la famille et de la communauté, Ignorance/manque des connaissances des droits individuels prévus par le droit national et international.
- Normes sociales et culturelles : Les croyances et pratiques culturelles et traditionnelles discriminatoires, les croyances religieuses.
- Cadre et pratiques juridiques: Absence de protection légale des droits des femmes, faible application de la loi portant protection de l'enfant, faible application de la loi contre les violences sexuelles, manque de confiance dans les autorités chargées de l'application de la loi, application des lois et de pratiques coutumières et traditionnelles imposant la discrimination sexo-spécifique, faible campagne de sensibilisation condamnant et dénonçant VBG

Les conflits armés et guerres.

Durant les conflits armés le nombre de cas de VS augmentent sensiblement. Les auteurs sont des hommes en arme et des civils. Effondrement des structures sociales, exercices du pouvoir politique et du contrôle sur les autres communautés, différences ethniques, discrimination socio-économique.

d) Conséquences des VBG.

- Conséquences physiques: Les blessures, fracture, l'invalidité, les IST et l'infection à VIH, la perturbation menstruelle, les grossesses à problèmes/non désirées pouvant conduire aux avortements provoqués, les fausses couches, la souffrance fœtale. Les fistules vésico-vaginales, la stérilité, l'incontinence, l'état de choc, l'hémorragie, le décès, etc.
- Conséquences psychologiques: Colère, peur, ressentiment, haine de soi, honte, culpabilité, cauchemar, trouble de mémoire, frigidité, apathie, repli sur soi, sentiment d'insécurité, perte de la capacité de jouer un rôle familial et social, dépression, trouble de sommeil et/ou de l'alimentation, maladie mentale, stigmatisation, isolement/rejet de la victime, suicide ou état suicidaire, etc.

- Conséquences juridique/système judiciaire: Pression exercée sur des systèmes de police et de justice. L'inadéquation des lois applicables à différentes formes des violences sexuelles et sexistes peut se traduire par l'absence de réparation judiciaire pour la victime/survivante et de sanction pénale pour l'auteur de violences. Faible assistance judiciaire, Interventions judiciaires inappropriées qui ajoutent au traumatisme subi par la victime/survivante, comme le mariage précoce et forcé avec l'auteur de violences. Faible taux de rapports d'incidents en raison d'un manque de confiance dans un système judiciaire marqué par les dysfonctionnements, etc.
- Conséquences socio-économique : Stigmatisation, rejet, divorce, pauvreté (due à l'apathie et au coût global des soins). La victime/survivante éprouve un sentiment d'insécurité, de menace, de crainte. Climat de peur et d'insécurité, soit dans l'ensemble de la communauté, soit parmi les femmes seulement. La communauté peut se sentir dépassée ou impuissante pour n'avoir pu prévenir la violence en constituant des groupes de surveillance/sécurité. La communauté recourt à la « justice » de l'autodéfense pour se protéger contre les suspects.

e) Prévention des violences sexuelles et VBG

Les pairs éducateurs élèves ont une grande responsabilité, celle de sensibiliser les pairs élèves dans les écoles sur les violences basées sur le genre et particulièrement les violences sexuelles, à travers les techniques de communication (causerie éducative, counseling, visite à domicile, etc.).

Il devra dire à leurs pairs de :

- Eviter les facteurs favorisants les V BG dont les comportements à risque : la toxicomanie, éviter fréquenter les endroits où il pourra être exposé, éviter la promiscuité: phénomène "Salomon", l'habillement provocateur, etc.
- Recourir au dialogue pour résoudre leurs différences non par la violence, et les membres de la communauté devront respecter le point de vue des autres et de régler leurs conflits inter personnels par le dialogue non par la violence.
- Lutter contre la pauvreté en apprenant un métier,
- Apprendre à dire non quand quelqu'un vous pousse à avoir des rapports sexuels forcés,
- Eviter d'abuser de sa position.

Que faire devant un Cas de VBG?

- Se rendre tout d'abord au centre de santé (cas de VS) pour recevoir les soins appropriés afin de prévenir une grossesse, les IST et l'infection à VIH, recevoir un accompagnement psychologique, constituer un dossier qui peut servir à la poursuite.
- Ensuite se rendre au poste de la police pour dénoncer tout cas de VBG afin de lutter contre l'impunité, protéger la communauté, et réhabilité les victimes.
- Lutter contre la stigmatisation des VVS et leur acceptation dans la communauté.

Chapitre 5.

DROITS ET BESOINS DES ADOLESCENTS ET JEUNES EN MATIERE SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE.

5.1. Définition des concepts

- **Droit :** C'est l'ensemble des prérogatives dévolues à un individu (prérogatives des jeunes en matière de la santé sexuelle et de la reproduction).
- **Devoir**: C'est l'ensemble des obligations qu'a un individu vis-à-vis des autres. Ce que l'on doit faire, défini par le système moral que l'on accepte, par la loi, les convenances, les circonstances (charge, obligation, responsabilité, tâche).

5.2. Principaux droits des adolescents et jeunes en matière de santé de la reproduction.

Droit à l'information :

Tous les jeunes, quel que soit leur âge, ont le droit d'être informés sur la santé de la reproduction et tous les problèmes y relatifs. Ils ont également le droit de savoir où et comment se procurer toutes informations complémentaires et services nécessaires souhaités.

Droit aux services de santé sexuelle et reproductive :

✓ Droit d'accès :

Tous les jeunes ont le droit de bénéficier des informations et des services indépendamment de leur situation sociale et économique, de leur religion, de leurs convictions politiques, de leur appartenance ethnique, de leur état civil, de leur lieu de résidence ou de toutes autres caractéristiques susceptibles de les rattacher à tel ou tel groupe spécifique.

✓ Droit de choisir :

Les adolescents et jeunes ont le droit de décider librement d'avoir ou non recours aux services de SR et de choisir. Le droit de choisir implique également la faculté pour le jeune de décider d'abandonner une méthode de contraception ou d'en changer.

✓ Droit à la sécurité :

Les adolescents et jeunes qui acceptent d'utiliser les méthodes de PF et les services de prise en charge des IST/ VIH-SIDA ont le droit de se sentir en sécurité et d'être protégés.

✓ Droit à préserver son intimité :

Tout adolescent et jeune est en droit d'attendre que l'entretien au cours duquel il fait part de ses besoins se déroule en privé. Tout examen médical doit se dérouler dans un lieu où l'intimité physique du jeune est respectée.

✓ Droit à la confidentialité :

Les adolescents et jeunes doivent savoir que toute information communiquée par lui ou tous détails des prestations ou du traitement suivi ne seront en aucun cas divulgués à des tiers sans son consentement.

✓ Droit à la dignité :

Les adolescents et jeunes qui utilisent les services de SR ont droit à la dignité, c'est-àdire qu'ils sont en droit d'attendre qu'on les traite avec courtoisie, considération, attention et respect indifféremment de leur niveau d'éducation, de leur standing social ou de toute autre caractéristique susceptible de donner lieu à certaines formes de discrimination.

✓ Droit au confort :

Les adolescents et jeunes venant à la consultation ont le droit d'être reçus dans des conditions confortables.

Droit au mariage :

Les adolescents et jeunes ont le droit de se marier mais dans le strict respect de la

Droit à la participation et à la prise de décision :

Il est démontré que tout ce que l'on peut faire pour les adolescents et jeunes « sans eux, est contre eux ». En effet, les adolescents et jeunes doivent être associés dans la prise des décisions sur les questions qui les concernent.

• Droit d'exprimer leur opinion :

Les adolescents et jeunes ont le droit d'exprimer leur opinion sur les services qu'ils reçoivent.

5.3. Obstacles à la promotion des droits :

✓ Au sein de la famille :

Le manque de dialogue entre enfants et parents et enfants entre eux, l'Ignorance des textes et des instruments juridiques en faveur des enfants, le manque de scolarisation des enfants, la déscolarisation des enfants, la dislocation de la famille et la pauvreté.

✓ Dans la communauté :

Les Considérations stéréotypées et sexistes, les Us et coutumes, La dépravation des mœurs avec toutes ses conséquences (Prostitution, délinquance, loisir malsain des jeunes, etc.

5.4. Besoins des adolescents et jeunes en matière de santé de la reproduction.

Les adolescents et jeunes ont besoins de :

- Informations fiables et les conseils sur l'adolescence et ses transformations: (la composition et le fonctionnement des organes de la reproduction),
- Informations fiables sur la prévention de leurs problèmes de santé sexuelle et reproductive :

Les grossesses précoces, avortements provoqués, les IST et l'infection à VIH, les pratiques traditionnelles néfastes, les violences sexuelles et violences basées sur le genre, etc.

• Compétences psychosociales :

L'Organisation Mondiale de la Santé définit une compétence psychosociale comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne ».

Deuxième Partie.

ACCOMPAGNEMENT DES PAIRS EDUCATEURS ELEVES PAR LES ENSEIGNANTS, DANS LE DOMAINE DE SANTE DE LA REPRODUCTION DES ADOLESCENTS ET JEUNES.

Introduction

L'accompagnement des pairs éducateurs élèves par les enseignants, est une nouvelle approche (stratégie) qui consiste à renforcer des compétences (connaissances, attitudes et pratiques) des enseignants sélectionnés, sur la santé et droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes, et sur les techniques d'accompagnement. Le but de cette approche est d'assurer un appui technique et logistique aux activités réalisées (tâches critiques) des pairs éducateurs élèves dans leurs établissements scolaires.

Elle permet également le transfert d'expériences aux pairs éducateurs élèves de manière rapide, directement exploitable et de manière plus pérenne.

2.1. GENERALITES SUR L'APPROCHE ENSEIGNANT ACCOMPAGNATEUR.

2.1.1. Définition opératoire de l'approche « Enseignant Accompagnateur », des pairs éducateurs (élèves).

Dans le domaine de santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes (SSRAJ), est appelé « Enseignant Accompagnateur », tout enseignant 10 qui a bénéficié d'un renforcement des compétences (formé) sur la santé et droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes, ainsi que sur les techniques d'accompagnement, et assure un appui technique et logistique aux activités réalisées par les pairs éducateurs élèves dans les écoles.

2.1.2. Profil d'un « Enseignant Accompagnateur ».

Un « Enseignant Accompagnateur » devra répondre aux critères de sélection ci-après : (i) être choisi dans son école (établissement scolaire), (ii) être titulaire du cours d'éducation à la vie familiale (EVF) et/ou de biologie (souhait), (iii) avoir des capacités de communiquer (iv) être prêt à travailler bénévolement et à investir son temps et son énergie à travailler avec les jeunes, individuellement ou en groupe pour les encourager,

¹⁰ Enseignant est toute personne homme ou femme chargée de transmettre l'instruction et l'éducation aux élèves/étudiants.

les motiver, et les aider dans le travail de sensibilisation au niveau communautaire (école) et dans la vie quotidienne. (v) faire preuve d'une bonne moralité.

2.1.3. Qualités d'un « Enseignant accompagnateur ».

Un Enseignant Accompagnateur devra être discret, crédible, sociable, honnête, disponible et apprécié dans son école.

Il doit être compétent, exemplaire, dévoué, calme et surtout aimer son travail et disponible à rendre services (à accompagner les pairs éducateurs élèves) avec une conscience professionnelle exemplaire.

2.1.4. Tâches critiques d'un Enseignant Accompagnateur.

Dans le domaine de santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes, un enseignant accompagnateur devra jouer quatre (4) tâches critiques, ci-après :

1. Tenir les réunions de planification et d'évaluation des activités des pairs (tâches critiques).

Il consiste à convoquer et présider une réunion technique avec les pairs éducateurs élèves, pendant laquelle il (EA) procédera tout d'abord à l'évaluation des activités planifiées le mois écoulé (évaluation du niveau de réalisation, les points forts/positifs et points à améliorer, les difficultés rencontrées, propositions/recommandations pratiques, etc.). Ensuite, il (EA) procédera à la planification des activités et tâches critiques des pairs éducateurs élèves.

Lors de cette réunion une évaluation de la situation générale peut être passée en revue. Si s'agit de la toute première réunion technique annuelle (périodique), elle sera consacrée principalement à la planification des activités et tâches critiques des pairs éducateurs élèves.

- 2. Assurer un appui technique et logistique aux pairs éducateurs élèves dans la préparation, l'animation et l'évaluation de leurs tâches critiques, principalement la causerie éducative, la conférence-débat, le counseling, le vidéo-forum, le visites à domicile, etc. A propos, il devra : (i) Tenir au préalable une réunion avec les pairs éducateurs concernés afin d'apprécier le niveau de la préparation de la tâche, (ii) Participer si possible à l'exécution de certaines tâches afin d'apporter les améliorations, etc. (iii) Tenir des réunions d'évaluation des séances en cours,
- 3. Assurer un appui technique aux pairs éducateurs élèves dans la **rédaction des rapports** des tâches critiques (activités) réalisés dans le cadre de leur travail à l'école. L'enseignant accompagnateur est le garant de la qualité du rapport des activités réalisées par les pairs éducateurs élèves. Il devra s'assurer que ce dernier est bien élaboré avant sa transmission à la hiérarchie. Pour cela et il devra s'assurer que : (i) le pair éducateur dispose des canevas de rapport et sait comment le remplir

correctement, (ii) il passera en revue tous les rapports remplis, les analyser, déceler si erreurs s'est clissée, pour cela il devra disposer quelques minutes de séance de travail avec les pairs éducateurs. (iii) Il est de son devoir de s'assurer chaque mois de la compilation des rapports élaborés par tous les PE sous sa responsabilité.

4. Assurer la gestion des supports IEC/CCC (boîtes, dépliants, affiches, etc.), et matériels IEC/CCC (phallus, Zoe, préservatifs masculins et féminins, etc.), des outils de prestation (fiches techniques, livret d'informations utiles sur la SSRAJ) pour les pairs éducateurs élèves.

L'enseignant accompagnateur (chef d'établissement) est le premier gestionnaire des supports et outils ci-hauts évoqués (devront être gardés à l'école et non chez les élèves pairs éducateurs), étant donné que le pair éducateur n'est pas engagé par l'école.

2.1.5. Conseils pour réussir son travail.

Un enseignant accompagnateur devra éviter de : (i) Porter un jugement de valeur sur les opinions des pairs éducateurs (élèves), (ii) Décider à la place du pair éducateur, (iii) Se substituer à un prestataire des soins de santé, (iv) Prendre de l'argent pour ce qu'il fait, (vi) Manquer un rendez-vous sans explications valables.

2.2. PROCEDURE A SUIVRE POUR ACCOMPAGNER UN PAIR EDUCATEUR ELEVE PAR UN ENSEIGNANT ACCOMPAGNATEUR.

Dans l'exercice de ses fonctions, un Enseignant Accompagnateur devra apporter un appui technique et logistique aux activités d'un pair éducateur élève en milieu scolaire.

Il s'agit de : la tenue des réunions de planification et évaluation des activités des pairs éducateurs élèves (dans la préparation, l'animation et l'évaluation de leurs tâches critiques), la rédaction des rapports des activités réalisées, la gestion des supports et matériels IECC/CCC.

2.2.1. Comment tenir une réunion de planification et d'évaluation des activités des pairs éducateurs élèves ?

Cibles: Enseignants Accompagnateurs (tous y compris le chef d'établissement s'il est formé), les pairs éducateurs élèves (tous).

1. Préparation de la réunion technique.

- Avant le jour de la réunion.
- Informer tous les participants, y compris tous les pairs éducateurs élèves concernés sur la tenue de la réunion technique, au moins cinq jours avant sauf si jamais il y a une urgence,
- Informer l'autorité scolaire (le chef d'établissement),
- Réserver la salle en l'avance (la classe)

• Le jour de la réunion.

- S'assurer que la salle est disponible, propre et aérée, avec suffisamment des sièges (chaises, bancs, etc.), de préférence les disposer en U.

2. Pendant la réunion.

- Présider la réunion en commençant par se présenter et demander aux participants de se présenter tour à tour (brève présentation),
- Remercier les participants à la réunion d'avoir répondu à l'invitation,
- Désigner un participant pour prendre note,
- Présenter l'ordre du jour de la réunion et en discuter,

Si toute première réunion, elle devra se consacrer essentiellement à la <u>planification</u> <u>des activités des PE</u> à mener durant le mois en cours (cfr tableau N°I : Modèle de planification des tâches critiques des PE élèves).

Toutes les autres réunions suivantes débuteront par <u>l'évaluation des activités menées</u> <u>ultérieurement par les pairs éducateurs élèves</u>.

Comment évaluer les tâches critiques/activités réalisées par les pairs éducateurs élèves dans un établissement scolaire ?

Il faut se référer au tableau N° 2 : Modèle d'évaluation des tâches critiques des pairs éducateurs élèves.

1. Estimer le niveau de réalisation de chaque tâche critique planifiée (tâche par tâche). Comment apprécier la tâche critique ?

Tableau N°: Eléments pour estimer le niveau de réalisation des tâches critiques des PE.

N°	Eléments à évaluer	Pondération en %
1	Préparation de la tâche (Information de l'autorité (5), des invités (5), préparation de la matière (10), etc.)	20
2	Disponibilité des supports IEC/CCC (boite à images, dépliants, etc.) et matériels (phallus, contraceptifs, préservatifs, etc.)	20
3	Animation de la tâche	50
4	Après animation de la tâche (remplissage des canevas de rapport	
	(5), gestion des outils et matériels IEC/CCC (5)	10

- 2. Passer en revue toutes les tâches critiques planifiées, noter celles qui sont réalisées totalement, partiellement et celles non réalisées.
- 3. Pour les tâches réalisées partiellement et celles non réalisées,
- Discuter sur les principales difficultés,
- Pour chaque difficulté, en proposer des actions correctrices (trouver les solutions pratiques avec les participants à la réunion),
- Reconduire (planifier à nouveau toutes les tâches critiques non réalisées) cfr étape de la planification des tâches critiques des PE.
- 4. Fixer la date de la prochaine réunion,
- 5. Remercier les participants à la réunion.

Tableau N°: Modèle de planification des tâches critiques des pairs éducateurs élèves

N°	Tâches critiques	Période et date	Cibles	Respons able/PE	Enseignant Accompagnateur	Observ ation		
Exemple concret								
01.	Causerie éducative sur les IST	Samedi 26 mai 2022	Elèves de 3 ^{ème} Hum	NSENGA	MAKULOMPIO			

Tableau N°: Modèle d'évaluation des tâches critiques des pairs éducateurs élèves

N°	Tâches critiques	Niveau de réalisation	Difficultés rencontrées	Solutions pratiques	Observa tion
01.	Causerie éducative sur les IST avec les élèves de la 3 ^{ème} Humanité	20%	1. Elèves informés en retard		

NB. Si le taux de réalisation est inférieur à 70%, faire une analyse approfondie des véritables causes et y proposer des solutions pratiques (à chaque difficulté correspond une action correctrice).

2.2.2. Comment assurer l'accompagnement technique et logistique aux pairs éducateurs élèves dans la préparation, l'animation et l'évaluation de leurs tâches critiques ?

1. Pendant la phase de préparation.

L'Enseignant Accompagnateur devra :

- Evaluer la préparation de la tâche critique planifiée (tâche critique en préparation. Ex : Causerie éducative, conférence-débat, etc.) par les pairs éducateurs et porter des corrections si nécessaire,
- S'assurer que le pair éducateur élève a lancé les invitations aux élèves (adolescents ou jeunes) ciblés (au moins 5 jours avant l'animation de la tâche), et informer le chef de l'établissement scolaire (préfet, recteur, directeur, etc.),
- S'assurer que le pair éducateur chargé d'animer la tâche critique dispose des matériels et supports IEC/CCC nécessaires pour la réalisation de la tâche,
- S'assurer que le pair éducateur maitrise le contenu du thème choisi et est prêt pour l'animer. Pour ce, tenir au moins une réunion deux (2) jours avant le jour de l'animation pour évaluer les aspects techniques et logistiques, etc.
- Le jour de l'animation de la tâche, l'enseignant accompagnateur devra s'assurer que le pair éducateur est prêt sur le plan technique et logistique.

2. Pendant l'animation de la tâche.

L'Enseignant Accompagnateur :

 Devra se placer dans un coin de la salle où il se sera très discret pour ne pas déranger l'animation de la séance,

- Il ne peut intervenir qu'à la fin de la séance pour porter sa contribution et/ou certaines améliorations (non recadrer le pair éducateur élève en plein séance de causerie éducative, conférence-débat, etc.).
- Devra éviter d'interrompre le pair éducateur pendant l'animation de sa tâche et patienter jusqu'à la fin de la séance, si nécessaire.
 Si jamais une erreur a été clissée par le pair éducateur pendant l'animation de la séance, l'enseignant devra récupérer la situation avec délicatesse. Pour cela, il usera des paroles telles que : « pour enrichir... », « Je vais ajouter à ce que le pair éducateur a dit... »
- Devra laisser le pair éducateur clôturer la séance et poursuivre les autres étapes de la séance.

3. Après l'animation de la tâche (après séance).

- Tenir une petite réunion avec le pair éducateur élève ou l'équipe des pairs éducateurs qui a conduit/animé la séance, afin d'évaluer le déroulement de la tâche et d'apporter les éventuelles améliorations,
- Passer en revue toutes les phases et séquences de la tâche afin de ressortir les points forts et les points à améliorer, et éventuellement formuler les recommandations (toujours débuter par les points forts/positifs avant d'aborder les points à améliorer, ainsi que les actions correctrices),
- Encourager le pair éducateur à améliorer ses compétences si nécessaire.

2.2.3. Appuyer les pairs éducateurs dans la rédaction du rapport des activités menées.

L'Enseignant Accompagnateur est le garant de la qualité du rapport des activités rédigés par les pairs éducateurs élèves. Il devra s'assurer que ce dernier est bien élaboré avant leur transmission à la hiérarchie.

Pour cela il devra:

- S'assurer que les pairs éducateurs disposent des canevas de rapport et savent comment les remplir correctement,
- Passer en revue tous les rapports remplis par les pairs éducateurs élèves, les analyser, déceler si erreurs s'est glissée (disposer quelques minutes de séances de travail avec les pairs éducateurs),
- Compiler, archiver et transmettre le rapport à la hiérarchie.

2.3. IDENTIFICATION DES THEMATIQUES A EXPLOITER AVEC LES PAIRS EDUCATEURS.

Le choix de la thématique à exploiter pendant les séances de sensibilisation par les pairs éducateurs élèves est très capital, tenant compte des sensibilités en milieu scolaire. Il est le résultat de l'analyse de la situation de santé sexuelle et reproductive, vécue par les jeunes en milieu scolaire et aussi des principaux problèmes de SSR, auxquels sont confrontés les adolescents et jeunes dans leur aire de santé (AS).

Il est consécutif à l'analyse des problèmes de SSRAJ à partir des données collectées par l'AS. Il s'avère très important que les enseignants accompagnateurs puissent travailler en collaboration avec l'Infirmier Titulaire (IT) afin d'avoir une idée sur les résultats de l'analyse des données de SSRAJ.

Sélection des thématiques à exploiter par les pairs éducateurs élèves dans les écoles:

Lors d'une réunion de planification des activités de sensibilisation par les pairs éducateurs élèves, l'EA ensemble avec les participants à la réunion (autres EA et les PE élèves), l'équipe devra :

- Identifier et lister les principaux problèmes de SSR auxquels les élèves sont confrontés dans l'établissement scolaire, y compris les comportements à risque (consommation des substances psychoactives par les élèves, les comportements sexuels à risque, etc.)
- Classer les problèmes de SSRAJ retenus selon l'ordre d'importance (priorité). Il est souhaitable de toujours débuter par la thématique la puberté qui traite des changements importants qui surviennent pendant l'adolescence, du cycle menstruel, de l'hygiène corporelle et des organes génitaux. Surtout ne pas oublier de traiter en second lieu les comportements à risques chez les adolescents et jeunes, qui sont d'ailleurs la cause ou principaux facteurs favorisants des problèmes de SSRAJ.
- Prioriser des thématiques à exploiter en fonction de la réalité de chaque école et des besoins des élèves en matière de santé sexuelle et reproductive.
- Classer les thématiques à exploiter selon la fréquence de survenue de ces problèmes de SSRAJ. Les problèmes les plus fréquents (plus vécu par les élèves) seront traités en premier et les moins fréquents après.
 Exemple : si l'on constate que les jeunes du quartier/aire de santé, consomment des
 - substances psychoactives, l'on peut organiser en urgence une causerie éducative ou conférence débat sur la consommation des substances psychoactives par les jeunes. Il en est de même des autres thématiques de SSR qui devront être choisies suivant la situation réelle vécue par les élèves, etc.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

- 1. Ministère de la Santé Publique-PNSA, Brochure des Stratégies facilitant l'implication et la participation des adolescents et jeunes à l'offre et l'utilisation des services de santé, appui financier de l'UNICEF, version 2020.
- 2. Ministère de la santé publique, Normes de la zone de santé relatives aux interventions intégrées de Soins de la mère , du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent en RDC, volume 5, Interventions de santé adaptées aux adolescents et jeunes, édition 2012.
- 2. Daniella Mark et All, « Assurer un soutien par les pairs aux jeunes et aux adolescents vivant avec le VIH » (Pediatric-Adolescent Treatment Africa; Education Development Center; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Organisation mondiale de la santé), 2020.
- 3. Module de formation des formateurs : encadreurs et journalistes amis de l'enfant sur l'initiation à la participation des enfants, Unicef RDC, 2019.
- 4. Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Grossesse chez les adolescentes, Janvier 2020.
- 5. EngenderHealth/Le Projet AgirPF, Manuel de Formation sur la Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et des Jeunes, et l'Offre de Services Adaptés aux Besoins des Adolescents et des Jeunes, 2015.
- 6. Ministère de la santé publique, Normes de la zone de santé relatives aux interventions intégrées de Soins de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent en RDC, volume 5, Interventions de santé adaptées aux adolescents et jeunes, édition 2012.
- 7. République Démocratique du Congo, Enquêtes Démographiques et de Santé-RDC-2013-14
- 8. Par Youmanity, Pratiques traditionnelles néfastes : quels enjeux pour la coopération ? mai 2017
- 9. Organisation Mondiale de la Santé, « Guide pratiques pour les soins aux adolescents », Département Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (MCA), édition 2013.
- 10. Rapport ONUSIDA 2020 : Encore des progrès à faire pour maitriser l'épidémie, juillet 2020.
- 11. Ministère de la Santé Publique/Programme National de lutte contre le SIDA, « Module de formation en Diagnostic conseil initié par le Prestataires » édition 2012
- 12. Ministère de la Santé Publique « Guide de Prise en charge et l'accompagnement psychologique chez l'adolescent et jeune » 2ème édition, 2014.

- 13. Ministère de la santé publique /PNSR, « Module de formation des prestataires de soins de santé dans la prise en charge de survivant/victime de violence sexuelle et basée sur le genre », édition 2011.
- 14. Ministère de la Santé Ministère de la santé publique /Programme national de santé de la reproduction, « Brochure des stratégies facilitant l'implication et participation des adolescents et jeunes dans l'offre et l'utilisation des services de santé », Version 2020.